



CHASSEURS ET ZONES HUMIDES : ACTION !

Vingt-trois actions exemplaires de sauvegarde, de préservation, d'entretien et d'ouverture au public des zones humides menées par les Fédérations des Chasseurs





Zones humides, oiseaux d'eau et chasse : une complémentarité à l'épreuve du temps

Deux éléments principaux conditionnent l'exercice de la chasse : le gibier et le territoire. Le second est le plus important car la présence des animaux dépend de la qualité du territoire. Le territoire, notion chère au chasseur, est source de vie : les animaux s'y nourrissent, s'y cachent et s'y protègent des diverses atteintes, s'y reposent, s'y reproduisent.

Tout chasseur est conscient que la qualité de l'acte de chasse dépend de celle de son territoire. Excusez le « son » : les chasseurs aiment tellement leurs territoires qu'ils ont tendance à se les approprier pour mieux les entretenir, les aménager, les protéger des convoitises du monde moderne. Cette appropriation est d'ailleurs bien souvent concrète : les chasseurs font généralement, sur leurs deniers, les acquisitions foncières permettant de pratiquer leur passion dans un environnement préservé accueillant une faune sauvage riche et diversifiée.

Ceci est particulièrement vrai pour les zones humides, ces territoires délaissés car jugés insalubres jusque dans les années 60, qu'il fallut ensuite assécher à tout prix – au prix fort devrait-on dire au vu des conséquences – pour produire des denrées agricoles, pour construire des immeubles, des campings, des usines... Entre 1960 et 1990, la France a ainsi perdu la moitié de ses zones humides et le bilan serait certainement bien plus lourd sans les chasseurs, qui se sont accrochés à ces marécages convoités par d'autres acteurs, guidés par le profit ; ils se sont battus comme des diables contre des intérêts financiers qui les dépassaient... Ils ont tenu bon et bien souvent, nos zones humides sont restées les dernières, malgré drains, pompes, fossés d'assèchement, résistant au maïs et au béton.

Ils ne se sont pas contentés d'acheter et de protéger : ils ont aussi entretenu les territoires pour pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions. Cet entretien est primordial car il ne suffit pas de protéger un marais pour le maintenir en l'état. Une zone humide est un milieu en perpétuelle évolution : sans l'intervention de l'homme, elle devient vite un boisement médiocre, voit ses surfaces d'eau diminuer, s'envase, s'assombrit, se referme et perd tout son attrait pour les oiseaux d'eau. Donc pour la chasse.

Presque autant que l'Europe !

Ceci a un coût. Une étude économique menée sur le marais poitevin dans sa partie Charente-maritime a ainsi montré que l'entretien des mares de huttes de chasse et de leurs espaces attenants (560 Ha en tout), réalisé par les chasseurs, coûtait en moyenne 550 euros / ha, soit un budget global de 308.000 euros / an et 560 journées de travail bénévole. En comparaison, les mesures agri-environnementales de la PAC (politique agricole commune) en faveur du marais poitevin dans ce département totalisent un budget de 530.000 euros pour 505 ha.

Les chasseurs ont également maintenu un équilibre parmi la faune pour préserver les milieux. Par exemple, la régulation des rats musqués et ragondins n'est pas une mission des plus agréables mais en la négligeant, les berges s'effondrent, la végétation disparaît...

Depuis des lustres, ils travaillent dans les marais sans faire de bruit, sans battage médiatique mais avec régularité et efficacité. Un travail de tous les jours, les pieds et les mains dans la vase, par amour pour ces milieux sauvages, pour les oiseaux d'eau, pour la chasse.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Même si certains programmes d'assèchement perdurent de manière anachronique, chacun est bien conscient de l'importance des zones humides dans les écosystèmes, dans la gestion hydraulique, dans la prévention des catastrophes pas vraiment naturelles... Cette prise de conscience est récente et c'est avec une certaine surprise que les grands esprits de l'écologie constatent que les zones humides qui ont le mieux résisté au XXème siècle sont celles appartenant aux chasseurs, gérées et entretenues par leurs soins. Une vérité qui parfois dérange et qui est occultée.

Sans forfanterie mais avec réalisme, rendons à la chasse ce qui lui appartient. Sans elle, dans quel état la salvatrice prise de conscience écologique de la société moderne aurait-elle trouvé les milieux humides ? Par quel facteur négatif l'ampleur des dégâts aurait-elle été multipliée ? Que resterait-il des marais, prairies humides, mares et étangs, toutes ces éponges qui absorbent l'eau, élément de vie, et la restituent à la terre et aux hommes ? La chasse n'a pas fait disparaître les oiseaux d'eau mais sans la chasse, les zones

humides en France ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Car s'il est difficile d'entretenir une zone humide, s'il est encore plus difficile de la réhabiliter après une période d'abandon, il est quasiment impossible de la recréer quand elle a disparu. Ironie de l'histoire, ces milieux hier méprisés sont aujourd'hui enviés au point que ceux qui les ont préservés craignent parfois d'en être exclus !

Vingt-trois actions exemplaires... parmi d'autres

Les chasseurs ont tout lieu d'être fiers de leur bilan et peuvent le présenter au grand jour car en préservant leurs territoires de chasse, ils ont œuvré pour l'intérêt général. Forts de leur savoir et de leur savoir-faire, ils ont aussi entrepris des actions pédagogiques pour accentuer auprès du grand public la prise de conscience en faveur de ces milieux.

Oubliant les querelles stériles, les fédérations des chasseurs, agréées au titre de la protection de la nature, ont su allier leurs forces à celles des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des associations environnementalistes...

Les 23 actions recensées dans ce recueil ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Elles illustrent néanmoins de manière exemplaire le rôle et l'investissement des chasseurs au sein de l'environnement. De l'étude des mares de huttes du Nord à la création d'une réserve ornithologique à vocation pédagogique dans l'Ariège, en passant par la restauration du marais franc-comtois ou d'une île en Val de Loire, ou encore par la valorisation d'une station de dépollution dans la Somme, ces exemples concrets qui peuvent être multipliés à l'envi montrent que la chasse, loin des clichés réducteurs et des raisonnements primaires, est une forme d'écologie agissante qui ne demande qu'à s'insérer dans une logique de protection des zones humides, dans laquelle elle fut précurseur.



Edito

Des milieux fragiles à protéger ensemble

Si c'est le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs qui signe cet éditorial, excusez le Président de la Fédération des chasseurs de l'Indre de tenir la plume ! Certes, il s'agit de la même personne mais c'est bien au cœur de la Brenne, mon Pays des mille étangs, que j'ai découvert l'immense beauté et la grande valeur des zones humides.

La chasse et la pêche y sont pratiquées de manière ancestrale : elles ont forgé les paysages, dessiné les berges des étangs, entretenu les roselières, maintenu les niveaux d'eau.

La tâche est rude et je suis conscient de la nécessité d'unir les forces des acteurs locaux pour parvenir à maintenir ces milieux en l'état : seuls, nous n'y parviendrons que de manière fragmentaire, insuffisante. Dès le début des années 80, la Fédération des chasseurs de l'Indre a travaillé avec différents partenaires, dont les associations écologistes locales, pour des actions couronnées de succès.

Les zones humides fragiles, précieuses et si longtemps méprisées, occupent une place privilégiée dans le cœur des chasseurs qui s'emballent au vol d'un canard entraperçu dans la pénombre. En Brenne, nous nous sommes attachés à leur sauvegarde, comme partout où l'on chasse.

Ce recueil d'actions menées par les Fédérations des chasseurs pour les zones humides n'est pas exhaustif – loin s'en faut – et s'enrichira sans doute au fil des éditions à venir. Il est le témoin de notre passion, de notre travail, de notre conscience et de notre souci d'ouverture pour léguer aux générations futures des zones humides riches et préservées.

*Charles-Henri de Ponchalon,
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs*



Fédérations départementales des chasseurs de l'Aisne et de l'Oise



Étude des modes de gestion des mares équipées de huttes et de leurs impacts sur l'environnement

L'étude des mares cynégétiques et autres mares de la moyenne vallée de l'Oise est liée à deux aspects particuliers. Le premier concerne la mise en place du réseau Natura 2000 sur le site de la moyenne vallée de l'Oise. Le document d'objectifs précise en effet qu'une étude des mares de la zone Natura 2000 doit être réalisée, sous la maîtrise des Fédérations départementales des chasseurs de l'Aisne et de l'Oise. Le deuxième aspect concerne la loi Chasse qui stipule que la déclaration d'un poste fixe (hutte) engage son propriétaire à participer à la gestion du site, selon des modalités prévues par le schéma départemental de gestion cynégétique. L'étude, pour sa partie concernant la moyenne vallée de l'Oise, est inscrite dans le cadre du pôle relais national « mares et mouillères » qui est une déclinaison du Programme national d'actions pour les zones humides.



Lancée en 2003, l'étude a trois objectifs :

- disposer d'un aperçu des modalités de gestion pratiquées sur les mares de hutte qui ont préalablement été inventoriées ;
- disposer d'un descriptif des mares de huttes tant sur le plan écologique (espèces et habitats présents) que morphologique ;
- mettre en relation des données de gestion avec les données descriptives pour définir les modalités de gestion les plus adaptées à la préservation des habitats et des espèces patrimoniales relevant notamment des directives européennes. Ceci permet d'aboutir à la diffusion des modes de gestion préconisés auprès des gestionnaires et à leur sensibilisation à la problématique environnementale.

Suite aux sollicitations d'accords de pénétration sur les propriétés pour inventaire, 263 emplacements de hutte ont pu être inventoriés. Portée par les deux Fédérations, cette étude a demandé un investissement cumulé de

20 000 €, soit 27 % du montant global de l'étude. Quatre chargés de mission et un grand nombre de stagiaires sont intervenus tout au long du déroulement de l'étude, de la cartographie des zones à l'analyse statistique en passant par les relevés sur le terrain ou auprès des propriétaires. Cette étude a été réalisée grâce aux concours financiers du Fond européen de développement rural, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil régional de Picardie, de l'École normale supérieure, des Conseils généraux de l'Aisne et de l'Oise. L'étude, inscrite dans le Pôle relais mares et mouillères de France, a reçu le soutien technique de l'Association des chasseurs de gibier d'eau de l'Aisne, de l'Association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles des marais de la Souche et de l'Association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles des marais de la moyenne vallée de l'Oise.

L'entretien des zones humides maintient leur richesse

Les mares de huttes peuvent-elles contribuer à la préservation du patrimoine naturel ? L'intégration des huttes sous SIG a permis de dégager quelques éléments. Dans le département de l'Aisne, plus de 50 % d'entre elles, soit 225 huttes sur 435, sont situées en zone Natura 2000 et 258 sont situées en zone ZNIEFF. A priori, une forte proportion de huttes est donc située en zone de potentialité écologique forte en terme de biodiversité. Ces inventaires ouvrent aussi la possibilité, pour les gestionnaires de ces mares, d'accéder à des mesures de financement (Natura 2000...). L'étude sur les mares de huttes met en évidence la disposition des chasseurs à contribuer à l'acquisition de données sur la biodiversité et les écosystèmes. Plus de 55 % d'entre eux ont en effet accepté que leur propriété soit prospectée dans le cadre de l'étude. Cette disposition a aussi permis à nombre d'entre eux de découvrir les richesses du territoire et de s'ouvrir à des intérêts autres que cynégétiques.



Entretien des bords de la mare

Les surfaces occupées par les mares de huttes et zones de chasse attenantes, ne sont pas négligeables parmi les zones humides de Picardie. Leur localisation dans le paysage revêt une importance considérable : 61 % des surfaces des milieux attenants aux mares de huttes sont des milieux ouverts. Ce maintien des milieux ouverts est lié, pour le chasseur, à la nécessité de maintenir un accès facilité aux oiseaux d'eau et une visibilité du plan d'eau à grande distance. Pour être attractive, et pour permettre de voir les oiseaux qui se posent de nuit, la mare de hutte ne doit pas être complètement entourée de boisements. Ainsi, seulement 14 % des mares de hutte ne bénéficient pas d'entretien de leurs abords. La fauche est la pratique la plus répandue ; la tonte concerne aussi 29 % des mares de huttes.

En termes de biodiversité, les mares de huttes concernées par notre étude abritent 505 espèces végétales dont 56 patrimoniales, soit environ 15 % des espèces de la flore de Picardie. Si l'entretien, et notamment la fauche, participe bien à la préservation de la biodiversité, il mérite sans doute parfois d'être adapté avec une intervention plus tardive, de façon à laisser certaines espèces végétales et animales (notamment les oiseaux) réaliser leur cycle annuel.

Les zones de chasse attenantes aux mares de huttes sont essentiellement composées de milieux ouverts (prairies, roselières, marécages et platières). Faute d'entretien, ces milieux ouverts favorables à la biodiversité régressent alors que le boisement se développe et cause la disparition des zones humides. En entretenant ces milieux ouverts pour y chasser, les chasseurs participent donc à la préservation de la biodiversité grâce au maintien d'une mosaïque de milieux humides.

Vers une charte de gestion des zones humides

La connaissance recueillie grâce à l'étude permet de proposer à chaque chasseur volontaire un diagnostic personnalisé de sa zone de chasse avec des préconisations de gestion simples. Celles-ci sont accompagnées de fiches techniques sur la gestion des zones humides dans le but de préserver la biodiversité. L'aboutissement de cette étude doit permettre, dans le cadre des discussions sur le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique, de proposer une charte de gestion des zones de chasse attenantes aux huttes immatriculées.

D'autres actions...

Aisne

- Rédaction du document d'objectifs Natura 2000 des marais de Cessières Montbavin en tant qu'opérateur
- Gestion du Bois Bertrand (20ha) et des bassins de Cohayon (80 ha) deux zones humides de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage
- Financement de l'Association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles des marais de la Souche
- Animation de contrats Natura 2000 de gestion des zones humides (6 contrats de gestion des mares de huttes signés)
- Contribution au programme multi-sites de découverte des zones humides

Oise

- Participation à la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 des marais de Sacy le Grand, en tant que membre du Comité de pilotage
- Conseils techniques et financement d'actions pour les adhérents territoires fédéraux, telles que :
 - l'entretien de mares (entretien des berges et curage, faucardage...)
 - la création et l'entretien de platières à bécassines ;
 - la restauration et l'entretien du réseau hydraulique (marais, mares de huttes) ;
 - la restauration de zones humides (retrait des ligneux et des souches).

Et plus particulièrement, la création en 2005, d'une commission fédérale « Migrateurs et Zones Humides » qui a permis la mise en place d'un réseau MZH réparti par secteur et par espèce et qui constitue, avec la vie associative (Association départementale des chasseurs d'oiseaux migrateurs de l'Oise), un énorme potentiel et un relais important sur le terrain pour le développement d'actions en faveur des zones humides. Cette commission est particulièrement bien introduite dans les grandes zones humides du département, notamment celles des marais de Sacy le Grand, la moyenne vallée de l'Oise et la vallée du Thérain.



Panorama de la chasse au gibier d'eau

7300 chasseurs de gibier d'eau (hutte, passée, botte) :
4000 dans l'Aisne ; 3300 dans l'Oise.

570 huttes de chasse immatriculées : 425 dans l'Aisne ; 145 dans l'Oise
Des territoires essentiellement privés. Chasse surtout des canards et oies.



Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège



Le Domaine des oiseaux, à Mazères

La commune de Mazères est située au nord du département de l'Ariège, en bordure de la plaine alluviale formée par la réunion des vallées de l'Ariège et de l'Hers. L'agriculture intensive occupe une grande partie de l'espace. L'urbanisation est importante avec notamment la construction de l'autoroute A66. Le chantier de l'autoroute A66 a nécessité la création de gravières dans la basse vallée d'Ariège.

Nous avons réservé le site d'exploitation de Mazères à la valorisation des écosystèmes aquatiques avec une attention particulière pour l'avifaune.

En effet, dès le début des travaux d'exploitation, cet espace s'est révélé très attractif pour les oiseaux, notamment en période de migration. Une bonne partie des anatidés et limicoles européens transitant par la France peuvent être observés ici.

L'idée est alors venue de consacrer ce site à l'observation des oiseaux, de sensibiliser le public à l'intérêt des zones humides et de faire découvrir la richesse naturelle spécifique de ces habitats. La Fédération des chasseurs de l'Ariège s'est associée au projet dès son commencement et a participé à la conception et à la réalisation des aménagements extérieurs. Elle a de plus financé l'achat d'un lot de parcelles.

Le Domaine des oiseaux est situé à proximité immédiate de l'Hers. Les prairies totalisent 18 ha. La surface en eau est constituée de quatre gravières et d'un réseau de mares totalisant 26 ha. Deux ruisseaux jouxtent le site et vont rejoindre l'Hers en aval. D'un point de vue foncier, la commune possède 60 ha (les plans d'eau, les bâtiments, 690 m de berges de l'Hers).

A ce jour, La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage a acquis plus de 4 ha en périphérie, et 14 ha sont en cours d'acquisition.

Les aménagements extérieurs

Ils ont pour objectif de mettre en scène les différentes facettes des écosystèmes aquatiques des plaines intérieures de la France (étangs, vasières, marais, prairies humides, roselières, mares, etc.). L'arbre champêtre est largement valorisé à travers les nombreuses plantations et par la présence de ripisylves de qualité aux abords de l'Hers.

Nous nous sommes attachés, dans un premier temps, aux aménagements physiques des plans d'eau avec le souci de multiplier au maximum le linéaire de rive à pente douce, propice à l'installation de la végétation et de multiplier à court terme l'écotone roselière / eau. Ceci a été obtenu en intervenant sur le profil des berges, en créant des îlots et des mares. La profondeur de certaines parties des plans d'eau a été diminuée grâce à l'apport de terre afin de permettre, à terme, l'installation de roselières. La végétalisation a été réalisée à l'aide de végétaux aquatiques issus de pépinière.

Les aménagements pédagogiques

Un plan d'aménagement, en cours, doit faciliter l'observation de la faune par le public. Il comprend un réseau de sentiers, aux abords des étangs et le long des cours d'eau, qui communique avec des observatoires fixes ou temporaires. Deux caméras permettent de visualiser en direct les plans d'eau de Grévilou et Cluny. Une salle vidéo équipée d'un grand écran présente au public l'avifaune des étangs. Deux personnes assurent cette animation durant les week-ends et en période de vacances scolaires.

Près de 6 km linéaires de haies arbustives ont été plantés ; à terme, les visiteurs circuleront en toute discrétion sous des tunnels de végétation. Il a été tenu compte de la faune anthropophile lors de la rénovation de la ferme. Les combles resteront accessibles aux chiroptères avec des aménagements spécifiques sur la charpente.

Les loges des façades ont été adaptées aux différents oiseaux cavernicoles. Il a été installé un réseau de nichoirs artificiels sur l'ensemble du site afin de faciliter la découverte et l'étude de l'avifaune par le public scolaire.

Le domaine fonctionne avec deux agents d'animation et de surveillance à plein temps et un agent chargé du troupeau d'herbivores et des tâches courantes. L'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments sont assurés par le personnel de la mairie et de la régie électrique municipale.

Depuis son ouverture en 2005, le Domaine des Oiseaux enregistre une fréquentation croissante du public : promeneurs, scolaires, ornithologues, photographes... (15 000 visiteurs en 2008)

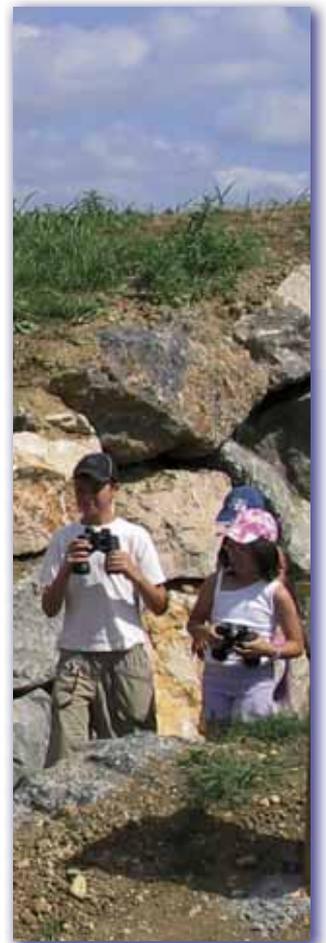
L'extension prévue à l'est du Domaine sera mise à profit pour restaurer les mares préexistantes et convertir les espaces cultivés en prairies humides.

La strate arbustive des lisières sera favorisée et associée à un jeu de cultures faunistiques. Les aménagements écologiques ainsi mis en scène contribueront à la création d'un pôle de diversité nouveau et original pour le Domaine des oiseaux.

Les partenaires

Financiers : municipalité de Mazères, Agence de l'eau, Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage...

Techniques : ACCA de Mazères, Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique...



Jacinthe de Rome



L'échasse, ou l'élégance faite oiseau

Marais de Rolle à La Bastide de Bousignac

Le marais de Rolle est situé au cœur d'une petite plaine agricole sur la commune de La Bastide de Bousignac (Nord Est du département). Il est caractérisé par une mosaïque de cultures et de prairies encadrées d'un maillage de haies arbustives dense, offrant refuge à une avifaune riche et variée. La présence des oiseaux typiques de ces milieux est cependant limitée par le développement de la végétation ligneuse (déprise agricole).

Une dizaine d'hectares sont en cours d'acquisition, dans la perspective d'une gestion commune par la Fédération et l'ACCA locale. Les premières interventions de débroussaillage ont notamment permis le retour de la bécassine des marais. Un inventaire des richesses biologiques du site a été engagé pour établir un plan de gestion ajusté aux exigences des espèces dont l'enjeu patrimonial est le plus important.

L'existence d'un cortège floristique remarquable, caractéristique des zones humides, fait de ce petit marais un site d'intérêt régional en terme de diversité biologique. On peut citer notamment la présence d'une belle station de jacinthe de Rome, petite liliacée méditerranéenne des prairies humides. Divers amphibiens ont été recensés : grenouille agile, pélodyte ponctué, rainette méridionale...



Fédération départementale des chasseurs de l'Aveyron



Le Lac de la Gourde, préservé et valorisé

Le Lac de la Gourde est une retenue artificielle, un lac de barrage de 18,42 ha sur le plateau du Lévézou, à 800 m d'altitude.

Le lac se situe à quelques centaines de mètres au nord du lac de Pareloup (le plus grand lac artificiel du sud de la France, 1 239 Ha) et au sud ouest, à 7 km, du bourg de Canet de Salars.

Le projet de valorisation du lac de La Gourde s'inscrit directement dans les axes 6 et 7 du deuxième enjeu du Schéma de développement du territoire du SIVOM des monts et lacs du Lévézou. La valorisation du site de la Gourde s'inscrit donc à la fois dans les objectifs de la commune de Canet de Salars mais aussi dans les objectifs intercommunaux.

La valorisation du site a pour objet de soutenir des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement durable et de permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de découvrir et d'accéder au patrimoine naturel.

Les objectifs de la démarche :

- Préserver le site de la Gourde, conserver, voire améliorer la richesse actuelle
- Communiquer et faire découvrir l'écosystème lacustre et son environnement, canaliser les flux de visiteurs dans une structure adaptée.
- Mettre en réseau des sites pédagogiques ouverts au grand public afin de sensibiliser à la préservation de la biodiversité (Plaine des Rauzes, tourbière des Founs, Micropolis)
- Impliquer les acteurs locaux dans une dynamique de préservation et de valorisation d'espaces naturels sur le Lévézou.



D'autres actions...

Une jeune association des chasseurs de gibier d'eau en Aveyron

La chasse au gibier d'eau se pratique depuis des décennies en Aveyron. Rien d'anormal pour un département qui compte 8700 km de rivières et ruisseaux et 4500 ha de lacs, dont celui de Pareloup, le plus important du sud de la France avec ses 1290 ha et plus de 100 km de berges.

Mais si la chasse des différentes espèces de gibier d'eau y est ancienne, ce n'est qu'en 2003 que quelques sauvaginaires décidèrent de se constituer en association départementale, soutenue par la Fédération départementale des chasseurs, avec qui elle travaille et entretient depuis d'excellentes relations.

Par le passé, une réglementation trop contraignante s'appliquait dans le département, avec l'interdiction de l'utilisation de formes et appeaux et de la chasse par temps de neige, ce qui est une aberration concernant le gibier d'eau.

Fort heureusement la réglementation a évolué très vite au niveau national pour le premier point, au niveau départemental dès la première demande de l'association, pour le deuxième.

Sur nos lacs et rivières, la chasse se pratique à la hutte mais aussi à la passée du matin et du soir. Des chasseurs passionnés utilisent désormais formes et appelleurs. Bien qu'ils ne soient pas situés sur un important couloir migratoire, on voit sur nos lacs du Lévezou et du Nord Aveyron bon nombre d'espèces de canards de surface et plongeurs.

L'association, entre autres activités, s'occupe également de l'aménagement des berges de lacs afin d'y favoriser les zones d'hivernage et de nidification.



Base de la démarche

Motivations principales

Le site

La sauvegarde :

- Protéger un site fréquenté,
- Conserver voire améliorer la richesse actuelle en biodiversité.

L'aménagement

L'ouverture au public :

- Faire connaître un site riche en biodiversité,
- Sensibiliser, éduquer les visiteurs à la Nature et sa protection,
- Canaliser les flux dans une structure adaptée,
- Participer à un développement culturel, social

L'interprétation

Le souhait de délivrer un message :

- Créer des liens privilégiés avec le visiteur,
- Communiquer et faire découvrir l'écosystème lacustre et son environnement

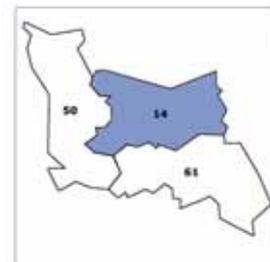
Logique des acteurs

(Marie, SIVOM, LPO, FDCE, FD pêche)

- Créer un aménagement capable de faire découvrir au grand public (dont public handicapé) la richesse des milieux naturels présents sur le territoire. Cet aménagement permettra d'approcher la faune au plus près sans dérangement.
- Mettre en réseau le lac de la Gourde avec les autres sites pédagogiques naturels et autres utilisateurs d'espèces...



Fédération départementale des chasseurs du Calvados



Réserve de St Samson : 25 ans d'aménagements et de suivi des populations d'anatidés.

Dans les années 80, l'écologie était en plein développement mais des scientifiques de sensibilité opposée à la chasse profitaient de ce créneau pour tendre systématiquement vers la protection totale des espaces. C'était aussi l'époque des premières commissions de la chasse et de la faune sauvage où les chasseurs étaient souvent mis au banc des accusés. Le président fédéral, M. d'Aubigny, ainsi que ses collègues Mrs. Thirard et Diverès souhaitaient qu'une réflexion soit menée au sein du département afin de démontrer les capacités de gestionnaires des chasseurs du Calvados. Il apparut que la meilleure option était de créer une réserve. Durant plusieurs années, la Fédération mis sur un compte bloqué la subvention destinée aux chasseurs de gibier d'eau, en leur expliquant que dès que l'opportunité se présenterait, la Fédération achèterait un terrain pour créer cette réserve.

Après une première étude dans la vallée de la Vie qui n'eut pas de suite, une superbe opportunité se présenta avec le marais de St Samson. Cette propriété de 104 ha, située au cœur des marais de la Dives, fut acquise par la Fédération des chasseurs du Calvados en 1983. Les objectifs de cette réserve étaient de prouver que l'on peut concilier réserve et territoire de chasse, d'assurer quiétude et nourriture aux canards de surface et de suivre la chronologie de la migration.

L'acquisition de la réserve fit d'abord l'objet de vives critiques émises par certains protecteurs, estimant qu'une réserve de gibier d'eau ne peut fonctionner qu'avec un périmètre de protection totale. Il y a toujours un périmètre au périmètre...

Un engagement financier de 770.000 €

La réponse des oiseaux a été immédiate au grand soulagement des administrateurs de l'époque. Il est vrai que 600.000 € étaient engagés, sans aucun financement extérieur. Depuis, des travaux d'entretien et de création de plans d'eau ont été réalisés. Aujourd'hui, sans compter le fonctionnement, St Samson revient à 770.000 € aux chasseurs du Calvados. La réserve accueille 6 000 oiseaux en hivernage. Chaque année, elle reçoit 1500 visiteurs, et une dizaine d'écoles et de lycées la fréquentent. Alors qu'un constat inquiétant met en évidence la destruction des prairies naturelles, l'emprise urbaine de plus en plus importante, l'uniformisation des paysages, cette réserve est une contribution des chasseurs à la préservation de notre environnement.

Son aménagement pour les canards de surface requiert beaucoup de travail, notamment un pâturage et un fauchage annuel, assurés en partenariat avec les agriculteurs locaux. Chaque week-end, entre le 1er novembre et le 15 mars, les associations assurent une permanence. Au fil des ans, cette réserve est devenue emblématique. Elle est la preuve incontestable de l'engagement des chasseurs du Calvados dans la préservation de la biodiversité.



Hivernage sur la réserve de Saint Samson

4000 oiseaux environ dénombrés en hivernage

Espèces les plus couramment présentes :

■ Canard office	2134	le 27.02.1996
■ Canard souchet	910	le 22.03.2001
■ Canard colvert	712	le 27.03.2003
■ Canard pilet	5982	le 06.03.2001
■ Marmette d'hiver	5682	le 02.10.2001
■ Héron cendré		
■ Bécasseau commun		

Cette réserve abrite également des espèces protégées :

- Cigogne
- Bécasse
- Héron cendré
- Cormoran



D'autres actions...

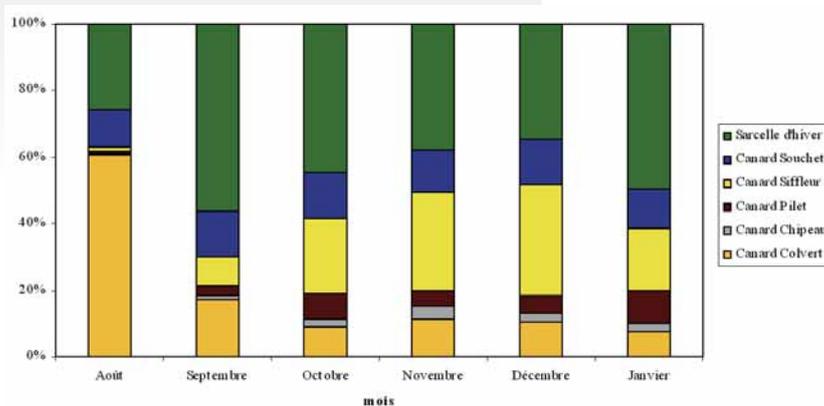
Chasse de nuit et carnets de prélèvement

Les différentes lois « chasse », votées depuis 2000, ont permis de légaliser et de reconnaître la chasse de nuit. Toutefois, la connaissance des prélèvements représente aujourd'hui un gage de maintien de la chasse de nuit du gibier d'eau. Depuis la saison 2004/2005, les propriétaires d'un gabion dans le département reçoivent un carnet de prélèvement qu'ils doivent remplir et retourner à la Fédération. Le taux de retour est resté relativement stable les 3 dernières saisons : environ 1 propriétaire sur 2 renvoie son carnet. Le retour d'un grand nombre de carnets est nécessaire pour conforter les acquis de la loi.

Le graphique montre que la sarcelle d'hiver demeure le canard le plus prélevé au gabion. Suivent ensuite par ordre d'importance décroissante, le siffleur, le souchet, le colvert, le pilet et le chipeau. Les canards de surface représentent la quasi-totalité des oiseaux prélevés au gabion (environ 95% des prélèvements). A l'étude des carnets, il apparaît que le colvert est prélevé essentiellement en début de saison, particulièrement au mois d'août. A partir du mois de septembre, la sarcelle d'hiver représente une bonne partie des prélèvements. Le siffleur est essentiellement prélevé à partir d'octobre. Enfin, la proportion du souchet dans le prélèvement global reste relativement constante au cours d'une saison.

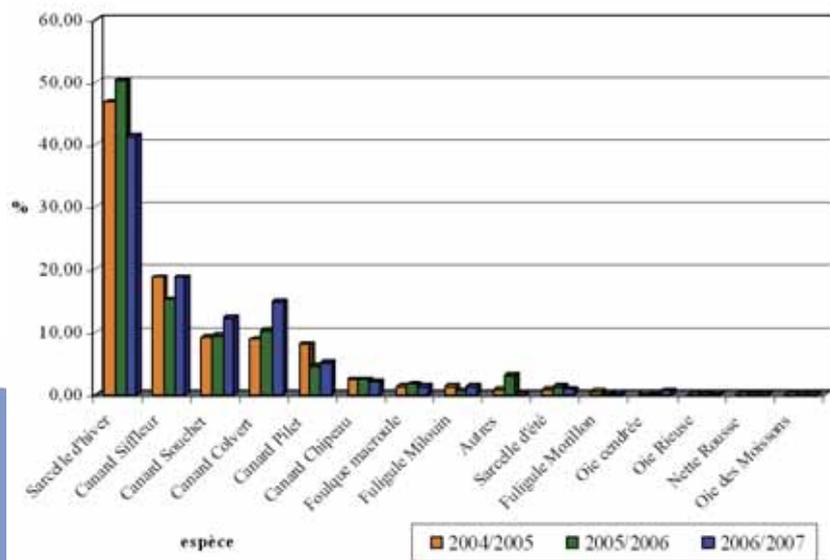
Les données des retours des carnets de gabion représentent une mine d'informations qu'il convient de ne pas négliger dans les années futures.

La connaissance des prélèvements peut s'avérer un indicateur fiable de l'évolution de l'état de conservation de ces espèces. Ces dernières années, des études menées par le monde cynégétique sur des espèces considérées en mauvais état de conservation, et dont la chasse était remise en cause, ont eu des résultats probants (étude du CICB sur la bécassine sourde...).



Evolution de la composition mensuelle du tableau de chasse des principales espèces (graph 2)

Evolution de la composition spécifique des prélèvements annuels (graph 1)

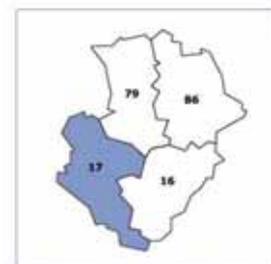


Le gibier d'eau dans le département du Calvados

Le département du Calvados compte 586 gabions, dont 567 sur le domaine terrestre, et 19 sur le domaine public maritime. Le Domaine public maritime est partagé en deux associations : les Rivages du Bessin et la Sauvagine.



Fédération départementale des chasseurs de la Charente - Maritime



La cabane de Moins

C'est l'histoire d'un marais doux situé au nord de Rochefort, sur la commune de Breuil-Magne. Repéré de longue date par les chasseurs de gibier d'eau, ce territoire inondé naturellement d'octobre à mars a été choisi dès 1987 par le Conseil général pour y construire une réserve d'eau d'un million de mètres cubes. Il s'agissait à l'époque de stocker les eaux hivernales afin de les redistribuer l'été aux ostréiculteurs et aux exploitants agricoles du bassin versant. La Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime a pu saisir l'opportunité d'acquérir les parcelles attenantes sur lesquelles subsistaient les ruines d'une ferme maraîchère : la cabane de Moins.

De 1988 à 1992, un ensemble de près de 140 hectares allait ainsi devenir la propriété de la Fédération, grâce au soutien de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, fondation que financent tous les chasseurs de France.

Cette phase de maîtrise foncière a pu être menée à bien en raison de bonnes relations entretenues avec les collectivités locales et la SAFER. Elle permet aujourd'hui à la Fédération des chasseurs de gérer 175 hectares, dont le statut de protection est consacré par un arrêté préfectoral de classement en réserve de chasse et de faune sauvage.

Plus d'un an fut nécessaire à la restauration du bâtiment. Les travaux reçurent notamment le soutien des fonds structurels européens. Le 12 février 1994, la cabane de Moins était inaugurée et permettait à la Fédération des chasseurs de lancer un programme d'accueil pédagogique destiné en priorité au public scolaire.

Simultanément, d'importants aménagements hydrauliques et paysagers étaient engagés afin de tenir le pari de décupler la capacité d'accueil du site en faveur des oiseaux migrateurs.

A partir d'un plan d'eau de trois hectares attenant à la réserve principale, la Fédération disposait d'une ressource utile pour gérer en totale autonomie un réseau de casiers, où les niveaux d'eau étaient ajustés en permanence pour satisfaire les besoins des différentes espèces.

221 espèces d'oiseaux

Les canards de surface, les canards plongeurs, les oies et les rallidés y ont rapidement trouvé l'occasion d'une halte migratoire.

Passereaux et rallidés ont de leur côté profité de l'aménagement d'une roselière. Au fil des saisons, les migrateurs ont ainsi pris leurs quartiers à la Cabane de Moins pour l'hivernage et la nidification.

Pas moins de 221 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le site, dont 161 bénéficient d'un statut de protection au plan international, et 52 autorisées à la chasse en France. Des opérations de comptage sont effectuées régulièrement par les personnels de la Fédération.

Le baguage des passereaux, des bécassines et des cigognes est également devenu une activité régulière au printemps pour des ornithologues chasseurs ou partenaires.

Des inventaires botaniques et des études de la valeur fourragère des zones soumises au pâturage des bovins ont aussi été conduites dans le cadre de conventions avec l'Institut national de la recherche agronomique et l'Université de La Rochelle.

La qualité de la biodiversité de ce territoire se décline parfois pour le plus grand bonheur d'espèces en voie de disparition telles que la cistude et le vison d'Europe. Elle se traduit aussi par la nécessité de faire face à des espèces invasives, au premier rang desquelles on trouve le ragondin.

Celui que l'on dénomme parfois « lièvre du marais » oblige la Fédération à développer une activité de piégeage et de destruction à tir pour limiter des populations qui détruisent régulièrement les berges et les diguerons indispensables au maintien des niveaux d'eau. L'action conduite à la cabane de Moins en faveur des zones humides vaut à la fédération de recevoir en 1995 le label du Conseil de l'Europe, et elle participe depuis 2004 au groupe d'experts constitué par le ministère de l'Ecologie sur ce même sujet.

Un défi : accueillir le public en préservant le milieu...

Un autre défi est quotidiennement relevé par la Fédération : accueillir le public sans appauvrir le milieu. Avec l'appui d'enseignants chasseurs, un « passeport pour le marais » allait être créé pour l'organisation de visites guidées selon des thématiques variables au fil des saisons.

En automne, l'accent est mis sur les caractéristiques d'un marais aménagé de la main de l'homme et sur sa fréquentation par les oiseaux migrateurs. Trois observatoires, dont une ancienne tonne de chasse, ont été spécialement aménagés pour le confort des visiteurs et la tranquillité des oiseaux.

En hiver, le cycle de l'eau et la diversité de la faune aquatique amènent les visiteurs à chausser les bottes pour emprunter un circuit riche en découvertes.

Au printemps, les sorties prennent un caractère plus coloré sur le thème de la chaîne alimentaire, avec, pour les plus jeunes, une approche ludique pour découvrir « qui mange qui ».

L'été, les sorties crépusculaires favorisent les rencontres silencieuses avec le héron pourprés, le héron bihoreau et la loutre.

Au-delà des scolaires, plus de 52000 visiteurs ont franchi le seuil de la cabane de Moins depuis son ouverture au public en 1994. Le site bénéficie depuis 1998 du label « pôle nature » attribué par le Conseil Général. C'est un gage de qualité pour un accueil professionnel des écoles et des touristes lors des sorties à thèmes organisées tout au long de l'année. La rénovation du sentier pédagogique engagée en 2008 avec le soutien de la Région Poitou-Charentes facilite le repérage de celles et ceux qui font de la cabane de Moins leur balade dominicale et familiale lorsque les beaux jours reviennent.

Au plaisir de vous recevoir au pôle nature de la cabane de Moins !



Une chasse traditionnelle en Charente-Maritime: la tonne

La chasse à la tonne existe dans notre département depuis 1875, date à laquelle le phylloxéra ravagea le vignoble. Les chasseurs pour la plupart agriculteurs utilisèrent les tonneaux devenus inutilisés pour se dissimuler dans le marais sur le passage des canards. Cette pratique a considérablement évolué. Même si les tonneaux ont été remplacés par des constructions en dur, passer une nuit dans le marais procure toujours de grandes émotions et un côté magique à cette chasse.

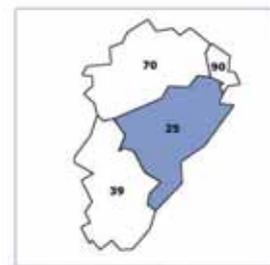
Aujourd'hui, 1200 tonnes sont recensées sur les principales zones humides (130 000 ha) de notre département. Outre l'élevage et la sélection des appelants, les chasseurs de gibier d'eau assurent la préservation des zones humides en entretenant de telles installations. Une étude dirigée par la FDC 17 sur la gestion annuelle des mares de tonnes a démontré qu'elles sont très favorables à la biodiversité. Ce protocole est maintenant appliqué au niveau national.

On chasse aussi à la passée : caché au bord d'un étang, d'une mare ou près de la côte, le chasseur attend le passage des canards, des oies et des limicoles se rendant sur leurs zones de gagnage ou de repos.

Près de 5000 chasseurs pratiquent en Charente-Maritime, l'une ou l'autre, voire ces 2 chasses traditionnelles. Ils veillent également sur l'état sanitaire des oiseaux aquatiques (et de la faune en général). Ils contribuent grâce à l'analyse régulière de leurs appelants au suivi de l'évolution de l'épidémie d'Influenza aviaire.



Fédération départementale des chasseurs du Doubs



Le marais de Saône, une zone humide où la chasse se met au service de la conservation de la nature...

Situé aux portes de Besançon sur le plateau jurassien de Montrond, le marais de Saône s'étend sur une superficie d'environ 700 ha. Habitat localisé au centre d'une zone touristique en pleine expansion démographique et traversée par des voies de communication majeures, le marais, historiquement entretenu par l'agriculture, a été laissé à l'abandon durant une cinquantaine d'années.

La déprise agricole a abouti à la fermeture du milieu : la recolonisation d'espèces ligneuses à croissance rapide ainsi que les plantations résineuses ont supplanté la plupart des prairies humides.

La décennie 1980-1990 marque le début de l'engagement de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs dans une démarche visant à restaurer les zones humides. Ainsi, en 1984, La Fédération, en partenariat avec l'ONCFS, subventionne la création de 2 étangs d'1 ha chacun.

En 1995 et 1997, deux conventions sont signées avec l'ACCA de Saône : la Fédération finance l'acquisition de deux parcelles de 7 ha et de 8 ha. Les aménagements entrepris aboutissent à la restauration des prairies humides originelles et à la création de trois nouveaux plans d'eau, en remplacement des anciennes plantations d'épicéas. Le coût global de ces opérations est de 82 000 €, essentiellement pris en charge par la Fédération. La commune de Saône et les subventions FGER complètent le financement de ces actions.

En 2006, une nouvelle convention est signée avec l'ACCA pour l'acquisition de 4 chevaux Kōnik Polski qui entretiennent le site par un pâturage extensif. Le coût de cet achat est de 3000 €.

Enfin, en 2007 la Fédération des chasseurs, Doubs Nature Environnement et le Syndicat mixte de gestion du marais engagent une collaboration pour valoriser le site en organisant des sorties de sensibilisation du public à l'environnement.

Un engagement aux répercussions notables

A ce jour, les aménagements entrepris sont positifs : un milieu ouvert a été recréé et trois plans d'eau ont été creusés. Plusieurs formations végétales typiques des milieux humides sont apparues, notamment une cariçaie et une roselière d'intérêt communautaire. L'entretien du milieu offre un intérêt particulier pour les espèces hygrophiles, comme l'iris des marais et la faune des zones humides tels que le martin-pêcheur, la grande aigrette, les canards dont sarcelles, etc. Plusieurs espèces d'odonates (la libellule déprimée, la demoiselle rouge, etc.) et de lépidoptères (le cuivré des marais, le machaon, etc.) ont également recolonisé le milieu.

Quant aux actions de valorisation du site, elles ont permis la réalisation de 18 animations, rassemblant 333 personnes en 2008.

L'avenir du marais : le défi de la cohabitation entre usagers

Dans le cadre du schéma de valorisation 2009/2013 du marais de Saône, une réflexion pour concilier les activités de chasse avec les autres utilisateurs de cet espace est actuellement en cours, afin de concevoir un espace multifonctions où l'ensemble des usagers pratiquerait leur activité simultanément en total respect de l'altérité.



D'autres actions...

Parmi les nombreuses actions menées pour préserver les zones humides, la FDC 25 conduit notamment deux dossiers dont la portée est régionale :

Le recensement de l'ensemble des zones humides du département, dont la superficie est inférieure à 1 ha et la préservation des zones humides de la vallée de l'Ognon.

Autres dossiers traités ces dernières années :

2008 : Diagnostic des causes de l'absence d'oiseaux d'eau sur la sablière de Mathay – Etude réalisée en partenariat avec l'Université de Franche-Comté & l'ONCFS.

2005 : Aménagement de la marnière d'Amancey pour l'accueil de la faune sauvage.

2002 : Financement pour la mise en place d'un pâturage à Vuillecin dans la vallée du Drugeon (1er contrat Natura 2000 en France signé par des chasseurs).

1984-1994 : Acquisition de 12 ha de zones humides répartis sur 21 sites pour un coût global de 130 000€.



SAONE

Des jeunes Bisontins ont découvert le marais

En cet après-midi pluvieux qu'enveloppait un brouillard flottant, le marais soudain s'est animé avec la présence de jeunes Bisontins de CE1 et CE2 venant de l'école la Bruyère, encadrés par la directrice Mathilde Martin, des adjointes, deux parents d'élèves. La classe externalisée de l'IME de Château-Galland, les éducateurs étaient également du voyage.

Les visiteurs étaient attendus par Alain Le Roux, président de l'ACCA locale, Mathieu Silvert de la Fédération des chasseurs, Guy Maire, spécialiste en éthologie bien connu.

Les enfants qui sublimèrent vite le mauvais temps se sont montrés particulièrement heureux de découvrir, avec leurs maîtres, ce milieu insolite. Ils ont pu s'approcher des quatre chevaux nobby, chasser un sol de



Le rencontre avec les chevaux, un temps fort de la sortie.

Panorama de l'activité cynégétique sur le gibier d'eau dans le Doubs

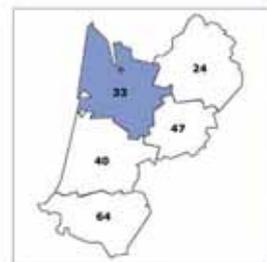
Les amateurs de la chasse au chien d'arrêt sont les principaux chasseurs au gibier d'eau.

La chasse des canards se réalise essentiellement à la passée sur le DPF, dans les rivières, ruisseaux et marais du département.

Au final, les prélèvements annuels d'anatidés dans le département le Doubs varient de 3000 à 5000 individus, ceux de bécassines fluctuent de 900 à 1500 individus.



Fédération départementale des chasseurs de la Gironde



Le domaine de Pachan : un écrin de verdure à 10 minutes de Bordeaux !

Le domaine de Pontet Pachan (84 ha), à Ludon Médoc, abrite depuis 2003 le siège de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde. Le site accueille dans un cadre champêtre les activités de formation (permis de chasser, piégeage, sécurité, gardes particuliers) et la gestion administrative et technique de la chasse sous le toit d'une Maison de la Chasse et de la Nature.

Dès le début du 17^{ème} siècle, on retrouve des traces de l'île de Pachan sur la Garonne, entourée de marécages. Suite aux opérations de poldérisation des Hollandais (17^{ème} - 18^{ème}) le domaine a gagné des terres sur le fleuve. Ce territoire est organisé derrière une digue qui le protège des grandes marées estuariennes. Pachan a été vendu en novembre 1999 à la FDC 33. Il bénéficie d'un classement en Réserve de chasse et de faune sauvage depuis février 2000.

Une flore et une faune riches et diversifiées

La Fédération qui travaille à la reconquête des zones humides en Gironde a choisi de réhabiliter le milieu pour lui redonner sa vocation écologique première à travers la création de trois étangs (15 ha) dans la partie sud du domaine, pour l'accueil des oiseaux d'eau en particulier.

Des travaux de terrassement et des aménagements hydrauliques ont permis de recréer une zone humide permanente. On y trouve des cultures faune sauvage (cultures à gibier, des jachères fleuries), une platière à bécassines et des haies qui offrent nourriture et refuge sur le site. Un agriculteur intervient aussi grâce à l'élevage extensif de bovins, à la fauche des prairies, et à d'autres menus travaux agricoles.

Le domaine de Pachan, est un marais estuarien, dont les terres ont été poldérisées.

Il s'agit donc d'une construction humaine. Sur le passage des migrations aviaires, il appartient à un réseau écologique composé de territoires proches protégés. En bordure de Garonne, le site appartient au complexe fluvio-estuarien. Plusieurs types d'habitats et de milieux coexistent depuis sa restauration et la création des étangs : des prairies humides, des roselières, des haies (champêtres, frênaies, saulaies), une peupleraie en cours de diversification, un verger, un réseau de fossés, des mares temporaires, des étangs, une ripisylve et des vasières en bordure de Garonne. Ces habitats diversifiés regroupent une grande variété d'espèces floristiques et faunistiques.

Quelques espèces végétales remarquables ont été observées : angélique des estuaires, fritillaire pintade, nivéole d'été, aristoloche clématite, trèfle pied d'oiseau. La faune sauvage est diversifiée: batraciens (rainette verte, salamandre tachetée), serpents, lézards, mammifères (lapin de garenne, blaireau), arthropodes (insectes, vers, arachnides, crustacés), poissons.

Placé sur l'axe migratoire des oiseaux en Europe de l'Ouest, le site joue un rôle de halte migratoire pour 148 espèces d'oiseaux. Il accueille entre autres : des échassiers, des anatidés, des limicoles, des rapaces diurnes et nocturnes, des passereaux. Quelques espèces sont remarquables et protégées par la Directive oiseaux.



Le royaume des oiseaux d'eau

D'autres actions...

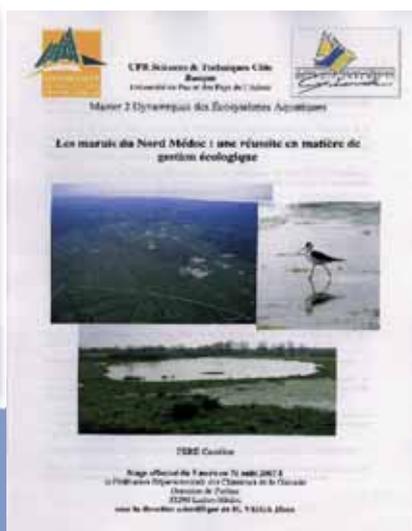
La Fédération des chasseurs de la Gironde mène depuis des années une politique d'acquisition de zones humides en partenariat avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage ou en son nom propre. C'est ainsi que 36 territoires ont été acquis à ce jour pour une superficie de 550 hectares environ.

Pour mémoire, la Fédération est à l'origine du premier inventaire départemental des zones humides, réalisé en 1991, qui a permis de répertorier 60 000 hectares de « marais, marécages, tourbières ou eaux libres, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, que l'eau soit stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, incluant les zones maritimes dont la profondeur ne dépasse pas 6 mètres à marée basse ».

Depuis 2007 la fédération a lancé des études pour connaître l'intérêt des mares de chasse pour les oiseaux d'eau en période de fermeture et pour déterminer quels sont les modes d'entretien les plus favorables au maintien de la biodiversité. Ces études, outre les rapports de fin d'étude qu'elles ont permis de produire, ont fait l'objet de publications à caractère scientifique.



Le domaine de Pachan a fait l'objet de plusieurs publications scientifiques



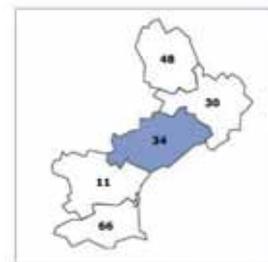
La Gironde, un département de chasse au gibier d'eau

Avec près de 49000 chasseurs et ses 60000 hectares de zones humides, bien placées sur les couloirs de migration, il est naturel de constater un fort engouement pour la chasse de la sauvagine qui se concrétise par l'existence de 2183 installations de chasse de nuit, appelées localement tonnes. Ces installations se répartissent sur le DPM du Bassin d'Arcachon, le long des étangs ainsi que sur les marais des deux rives de l'estuaire de la Gironde.

La sarcelle d'hiver représente la moitié du tableau de chasse. Le colvert, le souchet et le siffleur 15 % chacun.



Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault



Grande aigrette

La réserve de chasse et de faune sauvage de Saint-Marcel le Neuf

L'Hérault, situé sur la route de la péninsule ibérique, de l'Afrique et de la Corse, bénéficie d'une position privilégiée, tant pour l'hivernage que pour la reproduction des oiseaux migrateurs.

L'axe d'embouchure du couloir rhodanien est un lieu de passage obligatoire pour le gibier d'eau en période post et pré-nuptiale. Les chasseurs de gibier d'eau se sont depuis longtemps investis dans la conservation et la gestion des zones humides. L'Association de chasse maritime de l'étang de l'Or (ACM) a ainsi acquis, en 1980, en indivision avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le domaine de Saint-Marcel pour y créer une réserve de chasse sur 36 ha de zones humides.

La réserve de Saint-Marcel est située sur la commune de Mauguio, à proximité immédiate de l'aéroport de Fréjorgues, à une dizaine de kilomètres à l'est de Montpellier. Elle fait partie intégrante du complexe de l'étang de l'Or, long de 11 km et large de 3 km. Le bassin versant occupe 410 km² et concerne 31 communes totalisant 95 000 habitants. Ce marais d'eau douce est alimenté par des fossés de drainage et des résurgences d'eau. Une grande partie de la réserve reste inondée d'octobre à juin et peut s'assécher en période estivale ; une pompe permet toutefois le maintien d'une quinzaine de centimètres d'eau. L'accès à la réserve est interdit au grand public par un canal de ceinture et par une clôture.

A la fin des années 70, l'ACM, précurseur en la matière, souhaite acquérir ce marais. Etant à proximité immédiate de la réserve de la Castillonne, l'objectif premier est de le protéger de toute surenchère cynégétique. Pour un montant de 230.000 francs, le domaine est acquis en indivision par

l'ONCFS et l'ACM de l'étang de l'Or. La protection complète du site est finalisée par l'arrêté ministériel de création de la réserve en 1986. La mise en place d'un comité consultatif et la nomination d'un directeur permettent de créer une forte dynamique, et de réaliser de nombreuses actions de gestion dans les années 80 et 90 (travaux hydrauliques, acquisition de matériels, ...).

Le retrait de l'ONCFS et la revente de son indivision à l'ACM en 1996, marquent un tournant dans la gestion de la réserve. La réduction des budgets et la baisse du nombre d'adhérents de l'ACM ne permettent plus d'y accorder un investissement financier important. Même si le partenariat apporte quelques fonds publics (ONCFS, collectivités territoriales...), une grande partie est financée directement par les chasseurs de l'ACM.

Le marais de Saint-Marcel, partie intégrante du territoire de l'étang de l'Or, cumule de nombreux statuts : ZNIEFF, ZICO et site classé. Il a été transmis comme SIC au titre de la Directive Habitat sous le nom de « Etang de Mauguio » et comme ZPS au titre de la Directive Oiseau. Il fait également partie de la convention RAMSAR de la Petite Camargue gardoise.

Visite guidée

La végétation aquatique comprend des charas, potamots, etc.... La couverture végétale est composée en majorité de scirpes, phragmites et joncs. On y recense certaines espèces d'intérêt patrimonial comme la Nivéole d'été (*leucojum aestivum*). Les prés salés assurent une zone tampon entre l'étang et les mares d'eau douce, comprenant sansouïres et saladelles. Enfin un boisement permet d'isoler une partie de la réserve de son environnement direct. La roselière fait l'objet d'un pâturage équin en fin d'hiver. En période de sécheresse, des tentatives d'ouverture de la roselière par broyage mécanique sont réalisées (2006).

Le suivi de la population hivernante est réalisé dans le cadre du réseau ONCFS/FNC/FDCH depuis l'hiver 1987/88, sur l'ensemble de l'entité dite d'étangs montpelliérains. On recense en moyenne 2085 individus y hivernent pour 9 espèces principales et 13 contactées, avec une dominance du fuligule milouin et de la sarcelle d'hiver.

Ces trois dernières années, un suivi de la chronologie de la reproduction du canard colvert et de la foulque macroule a été réalisé en partenariat entre chasseurs (ACM, FDCH), l'ONCFS, et associations de protection de la Nature (LPO, CENIR, SPN LR, ADENA, etc...).

L'observation de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial met en évidence l'importance stratégique, malgré sa faible superficie, de la réserve de Saint Marcel.



La présence de zones d'eau libre engendre une forte attractivité des oiseaux d'eau et plus particulièrement des anatidés et rallidés (colvert, nette rousse, sarcelle d'hiver, foulque macroule, poule sultane...). La rose-lière, quant à elle, jouxtée par une ripisylve de ceinture, séduit les ardédidés (butor étoilé, blongios nain, hérons cendré et pourpré...) ainsi que les espèces paludicoles (lusciniolle à moustache, rousserole turdoïde, gorge-bleue...)

Le Projet de valorisation

La mise en place du DOCOB Natura 2000 en 2007 et la synergie créée lors de l'animation du groupe chasse par la réalisation du diagnostic cynégétique dans le cadre d'un programme de médiation environnementale, ont permis une réflexion de fond sur l'avenir de la réserve. Ainsi, il est apparu que les chasseurs menaient de nombreuses actions d'éducation à l'environnement, avec néanmoins le besoin de développer des supports pédagogiques.

Outre l'amélioration de ces actions au niveau de chaque commune, il a été décidé de centraliser une partie de l'accueil sur la réserve. Dans ce cadre, le plan de gestion de la réserve est en cours de rédaction avec la mise en place d'un partenariat avec l'université de Montpellier 2.

L'objectif est avant tout de réaliser des actions de qualité à destination des scolaires des communes riveraines et de créer une ou deux animations événementielles à destination du grand public. Des programmes communs pourront être développés avec le syndicat mixte, disposant d'un animateur nature.

D'autres actions...

Les chasseurs et l'organisation de la chasse au gibier d'eau

Selon une enquête menée en 2005, l'Hérault compte 4300 sauvaginaires, sur un total de 24000 chasseurs.

On dénombre sur le département cinq associations de chasse maritime, représentant environ 1350 chasseurs. Ces associations gèrent 394 postes fixes, permettant la pratique de la chasse de nuit. Cette spécificité a entraîné une organisation collective des postes.

Enfin une majorité des propriétaires/chasseurs de la zone humide dite du marais de Capestang se sont regroupés en GICF pour en assurer une gestion collective.

Les modes de chasse pratiqués : chasse individuelle devant soi, au marais et dans les prairies humides (éventuellement à l'aide d'un negafol, petite embarcation à fond plat permettant de se glisser entre les roseaux) ; chasse en battue (foulque macroule) ; chasse à la passée ; chasse à la hutte (726 postes déclarés et autorisés par l'administration).



Cette réserve est la propriété de l'Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or



Fédération départementale des chasseurs de l'Indre



Un joyau du Pays des mille étangs

Depuis le début du Moyen-âge, l'homme a créé en Brenne des étangs destinés à la production piscicole. Ceux-ci se sont multipliés et le « Pays des mille étangs » en compte maintenant environ... 2500 !

Classée site Ramsar, site d'importance communautaire (reconnue d'importance internationale pour l'avifaune), la Brenne est depuis 1989 incluse dans un Parc naturel régional.

Dès la fin des années 70, l'attrait que présente le gibier d'eau a conduit les chasseurs de l'Indre à s'intéresser un peu plus à sa gestion.

Ceci s'est traduit, dans les faits, par un investissement non négligeable de la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre en faveur des espèces et des milieux.

En 1993, l'achat du site du Plessis, sur la commune de Migné, par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, a permis à la Fédération des chasseurs de l'Indre de mettre en pratique son savoir-faire dans le domaine des zones humides. Sur environ 200 ha, l'ensemble des milieux typiques du centre Brenne – prairies, étangs, brandes, boqueteaux... sont représentés.

Cette acquisition visait, dès le départ, à sauvegarder des milieux fragiles, menacés par la déprise agricole et par les difficultés que connaît la filière piscicole, mais aussi à favoriser une faune sauvage diversifiée afin d'accueillir le public, chasseurs, non-chasseurs, scolaires.

Si sur certaines parcelles trop enfrichées, un boisement naturel a été décidé, le maintien d'une activité sur les prairies (fauche, pâturage extensif par des chevaux « Konik Polski ») et d'une pisciculture traditionnelle sur les étangs a permis de conserver des milieux de qualité.

La création en 1998 de 3 étangs supplémentaires (portant leur nombre à 7 pour 55 ha d'eau) a permis d'accroître fortement l'accueil des oiseaux aquatiques. Cinq observatoires, dont 1 ouvert au public, permettent l'observation de la faune dans des conditions optimales.

Effectifs de canards en hausse

Un employé à plein temps, logé sur place, est chargé de l'entretien, la surveillance, les suivis faunistiques et l'accueil des visiteurs avec pour certaines opérations, l'aide des personnels fédéraux, d'agriculteurs voisins, de lycées agricoles lors de « chantiers nature »... A cela s'ajoute un partenariat dans le cadre de suivis scientifiques (réserve naturelle de Chérine, CEB de Chizé...). Une aide financière a été obtenue du Conseil régional du Centre pour la construction de deux observatoires et l'achat de matériel optique.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits : le nombre d'anatidés en hivernage (pour ne parler que d'eux !) est passé de 300 / 400 individus à plus de 1000, voire dans certaines circonstances à 2000. Les superficies de roselières augmentent petit à petit, en particulier grâce au piégeage intensif des ragondins et rats musqués, et l'enfrichement des prairies est contenu. Près de 2000 personnes ont été accueillies sur le domaine en 2008, dont la moitié (scolaires, groupes divers...) a pu être sensibilisée à la problématique des zones humides (aménagement des étangs, importance de ces zones pour la faune, dégradation des milieux...)

Dans ce contexte et avec la poursuite de la gestion actuelle, d'autres actions sont envisagées : formation à la gestion des zones humides, amélioration de la gestion des prairies, aménagement de zones d'accueil pour les limicoles.



L'étang du Plessis

D'autres actions...

La gestion du site du Plessis n'est pas la seule ni la première action de la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre en faveur des zones humides en Brenne.

Ainsi, dès 1982, celle-ci était partenaire financier dans le cadre de la gestion de la « réserve ornithologique de la Gabrière » puis à partir de 1995, et jusqu'en 2007, du site de l'« étang Massé », avec les naturalistes locaux. Le bon relationnel entretenu avec ceux-ci témoigne de l'intérêt commun dans la sauvegarde et la gestion des milieux par delà les divergences d'opinions.

Plus récemment, la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre s'est investie dans la coordination d'une lutte collective contre les ragondins et rats musqués, en partenariat la FDGDON, divers EPIC ou communes du département (152 à ce jour).

Nous sensibilisons aussi régulièrement les chasseurs au problème des espèces exotiques envahissantes (jussie, écrevisse de Louisiane...)

Enfin, l'opération « 24 heures de la sauvagine » organisée par l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau, permet de sensibiliser, là encore, le public à la gestion des zones humides.



Chevaux konik polski



Pêche traditionnelle sur l'étang du Plessis



La chasse en Brenne, une réalité sociologique et économique

La chasse du gibier d'eau en Brenne revêt une importance toute particulière, même si son développement ne date véritablement que des années soixante. Elle représente un poids économique non négligeable, au même titre – et peut être plus – que la pisciculture ! On estime qu'un chasseur sur cinq chasse plus ou moins régulièrement le gibier d'eau en Brenne, encore convient-il d'y ajouter les chasseurs provenant d'autres départements (Vienne, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Dordogne...).

Les canards sont chassés essentiellement à la passée, du soir surtout, parfois du matin sur les plus grands étangs. L'envol est aussi pratiqué, sur certains étangs. En Brenne, les territoires de chasse sont exclusivement de type privé.

Dans l'Indre, le Domaine public fluvial n'est représenté que par une partie du cours de la rivière « Creuse », sur 54 km ; certains lots sont en réserve.

Les espèces chassées sont principalement les canards, avec en premier lieu les colverts, puis les sarcelles d'hiver, les chipeaux, les souchets, milouins et morillons. Siffleurs et pilets sont peu prélevés tout comme les limicoles, à l'exception des vanneaux et bécassines qui toutefois ne font pas l'objet de chasses particulières.



Fédération départementale des chasseurs de la Loire



Biterne : une vitrine des étangs foreziens

La Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage a acquis en 1987 ce site qui était une ancienne ferme piscicole. Les étangs avaient été asséchés suite à la publication d'un arrêté préfectoral visant à limiter le paludisme. La Fédération départementale des chasseurs de la Loire, gestionnaire du site, a recréé 3 étangs d'une surface en eau de 22 ha. A partir de 1994, ce site fut ouvert au public.

L'objectif de la Fédération des chasseurs était double.

Tout d'abord, le projet devait permettre l'accueil des oiseaux d'eau sur la plaine du Forez puisqu'une étude de l'ONC, datant de 1981, démontrait le manque de réserves sur l'axe de migration Rhin-Rhône.

De plus, l'idée était de créer une vitrine des étangs foreziens afin de promouvoir auprès des propriétaires les aménagements favorables à l'accueil de l'avifaune. En effet, on assistait dans la plaine du Forez, qui comporte près de 300 étangs, à une dégradation des étangs (conception de berges abruptes ou encore limitation de la végétation). Cette vitrine a également comme cible le grand public et les scolaires afin de les sensibiliser à la richesse écologique de ces zones humides.

Accueillir le public sans déranger les oiseaux

Les 3 étangs ayant été créés, un projet pédagogique a permis d'aménager le site pour faciliter l'accueil sans dérangement des oiseaux. C'est ainsi qu'un observatoire pouvant accueillir une cinquantaine de personnes a été mis en place pour les animations, des sentiers ont été aménagés pour le public, un programme d'animation a été défini.

Deux plans de gestion successifs ont fixé les actions d'entretien à mener (fauche tardive

des prairies, entretien et plantation de haies, pâturage extensif) pour conserver ces habitats et définir les besoins d'études afin de mieux appréhender le fonctionnement de cet écosystème. A titre d'exemples :

- une étude a été conduite sur la qualité fourragère des prairies en fonction de la période ;
- un programme a été mis en place pour comprendre l'utilisation de l'espace par les anatidés hivernant sur la réserve ;
- des suivis de la faune et de la flore ont bien sûr été réalisés.

Pour le fonctionnement du site, la Fédération mobilise un emploi et demi d'agent d'entretien, chargé de mission et animateur nature et investit annuellement près de 70.000 € (gestion et pédagogie).

Un comité de suivi a été instauré permettant de définir ensemble la gestion à privilégier. Les partenaires techniques présents sont le Conservatoire régional des espaces naturels, l'Université de Saint-Etienne, l'ONCFS, le pisciculteur... Les partenaires financiers sont le Conseil général, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Europe.

Ce site accueille environ 900 oiseaux en hivernage et se révèle très favorable à la reproduction (en moyenne 36 nichées par an d'anatidés et de foulques). L'accueil du public est pleine expansion ; actuellement, le site est fréquenté par près de 6 000 personnes par an.

Encouragée par ces résultats, La Fédération projette de développer l'accueil sur ce site en aménageant la ferme en un espace muséographique sur les étangs.



D'autres actions...

Le programme « Etangs de la Loire »

La Fédération des chasseurs de la Loire fut à l'initiative du plan Forez qui avait pour volonté d'agir pour une amélioration de la capacité d'accueil des oiseaux sauvages. Ce programme « Etangs de la Loire » est aujourd'hui animé par le Conseil général ; la FDCL est partenaire technique et réalise les suivis avifaune.

Il s'agit de sensibiliser les propriétaires ou les gestionnaires à des modes de gestion conservatoire en privilégiant une gestion durable de ces milieux. Le dispositif s'appuie sur des conventions d'une durée de 5 ans. Les actions proposées sont notamment la mise en place d'un code de bonne conduite, la conservation et la gestion de milieux remarquables (roselière), l'aménagement et la restauration de milieux (création de zones de transition, profilage des berges...), l'assèchement estival...

La Fédération met à disposition un technicien à hauteur d'environ 250 h par an ce qui représente un coût de près 10 000€.

Un comité de suivi est en place regroupant les principaux acteurs à savoir le Syndicat des propriétaires d'étangs, la FDCL, le Conseil général, la DDAF.

Les partenaires financiers sont le Conseil général en majeure partie via la taxe des Espaces naturels sensibles et le Conseil régional.

Aujourd'hui, 107 étangs sont contractualisés ce qui représente près de 900 ha d'eau. Compte tenu du fait que les étangs de moins de 1 ha ne sont pas éligibles, la quasi-totalité des étangs sont entrés dans ce dispositif.

Ce programme, base du Document d'objectifs de la ZPS « Plaine du Forez », restera financé et animé par le Conseil général afin d'être entendu auprès des propriétaires.

La FDCL a pour ambition d'animer la mise en place de mesures définies dans le DO-COB en lien avec les étangs, tel que le retard de fauche.

La liste des autres actions pour les zones humides

- Implication dans les politiques territoriales (SAGE, Natura 2000, aménagement des bords de Loire...)
- Suivis d'espèces (anatidés, castor...)
- Etude des populations de ragondins et leur impact sur les roselières
- Piégeage et animation d'un réseau de piègeurs pour limiter le ragondin et le rat musqué
- Implication dans le groupe de travail des plantes invasives



La chasse, élément déterminant de préservation des étangs

L'activité cynégétique joue un rôle déterminant dans la conservation des étangs qui est en équilibre précaire et dans leur aménagement. Les propriétaires sont à 90 % chasseurs ce qui implique une volonté de favoriser l'accueil de l'avifaune. Les aménagements réalisés ont créé une magnifique zone de reproduction pour de nombreuses espèces (canard chipeau, fuligule milouin...). En effet, le chasseur forézien souhaite récolter les fruits de sa production et sera enthousiasmé par un tableau diversifié (fuligule milouin, morillon, sarcelle d'hiver ou encore nette rousse qui est emblématique dans le département).

Environ 1 800 chasseurs de gibier d'eau exercent leur passion de la chasse sur les étangs (1600ha) et le fleuve Loire (62km chassables). Les modes de chasse exercés sont essentiellement la levée d'étangs et la passée. La pression de chasse est raisonnable ce qui fut souligné par les scientifiques comme Jacques Trouvilliez dès 1988.



Fédération départementale des chasseurs du Loiret



Les étangs de la Motte

Les étangs du Domaine de la Motte, à Ménestreau en Villette

La propriété de la Motte, acquise en 1977 par la Fédération des chasseurs du Loiret, compte cinq étangs dont la superficie cumulée atteint cinquante hectares. Sous l'impulsion de la commission migrateurs de la Fédération, et après une étude sur l'état général d'une soixantaine d'étangs solognots, il fut décidé de réaliser un diagnostic précis du site en prévision d'aménagements visant à améliorer sa potentialité pour la reproduction des anatidés, tout en favorisant la biodiversité.

Cette première approche réalisée en 1998 permit d'établir quels devraient être les aménagements à mener pour valoriser les plans d'eau. De 2000 à 2007, des îlots et des mares furent créés dans les zones les plus uniformes, des « dévégétalisations » furent menées dans les vastes saulaies afin de favoriser les herbacées, et un entretien régulier fut établi sur les roselières.

Ces actions furent toutes réalisées sur les fonds propres de la FDC 45 en partenariat, pour les travaux nécessitant de la main d'œuvre, avec l'Association des chasseurs d'oiseaux migrateurs du Loiret (ACOML) et les Maisons familiales et rurales de Gien et Chaingy.

En 2008, soit 10 ans après le premier diagnostic, une nouvelle étude sur la richesse botanique et ornithologique a été entreprise. Elle a pour objectif d'évaluer l'impact des aménagements réalisés et l'incidence de la gestion par l'assèchement temporaire des différents étangs sur la reproduction des anatidés.

Un outil de formation et d'information

Les principales espèces nicheuses sont le colvert, le milouin et la sarcelle d'hiver mais les observations de ces dernières années ont permis de dénombrier de nombreux rallidés ainsi que des grèbes. Parmi eux, le grèbe à cou noir semble particulièrement apprécier les travaux réalisés. Une régulation plus accrue des corneilles noires a d'ailleurs dû être mise en œuvre pour voir des nids arriver à terme.

Forte de ces expériences, la FDC 45 utilise ce site pour la formation des chasseurs et l'information du public. Pour ce dernier point un partenariat existe depuis plusieurs années avec la Fédération de pêche, en particulier pour l'accueil des scolaires. Dans une logique de gestion durable, des projets sont à l'étude pour revaloriser la production piscicole en liaison avec la Fédération de pêche, ainsi que pour mettre en place des entretiens des pourtours d'étangs par pâturage. L'ensemble de ces expériences servira à la FDC 45 de support pour communiquer auprès des propriétaires afin de les aider à améliorer la productivité faunistique et floristique de leurs plans d'eau.



Canard Siffleur © Régis Hargues

D'autres actions...

Vallée de l'Essonne : Au Nord du Loiret, la FDC 45 avec l'ACOML et la société de chasse communale de Briarres-sur-Essonne se sont lancées sur une action similaire à celle de la Motte (étude initiale, aménagements, expérimentation d'entretien...) sur des marais situés le long de la rivière Essonne. Ce site à haute valeur environnementale (Natura 2000) servira de référence pour d'autres projets le long de cette rivière en partenariat avec le Syndicat de rivière et les collectivités territoriales.

Beaulieu-sur-Loire : Avec de nombreux partenaires, dont la FDC 45 et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, l'Association syndicale des propriétaires et chasseurs de Beaulieu-sur-Loire (150 propriétaires, 120 chasseurs) est devenue propriétaire d'un étang d'environ 3 hectares. Ses buts sont de le réhabiliter et de l'aménager pour l'accueil du public. Ce site est idéalement situé pour les oiseaux d'eau, entre Sologne et Loire, mais également pour les promeneurs le long d'un chemin de randonnée menant à une grange pyramidale typique de cette région.

Etude îlots flottants : L'ACOML et la FDC 45 mènent une étude sur l'intérêt et la faisabilité d'îlots artificiels flottants. Ces derniers réalisés en matière recyclée et recyclable pourraient permettre la nidification, en particulier des sternes, et le repos diurne des oiseaux d'eau sur des plans d'eau actuellement peu attractifs (ballastières, étangs de loisirs...)



Envol sur l'étang de la Motte

Le Loiret, pays d'eau

Le nom du département vient d'une rivière. Le Loiret est en fait une résurgence de rivières souterraines qui se forment par des infiltrations sous la Loire. Le département est en effet coupé d'Est en Ouest par la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe. Une autre séparation, moins visible, scinde les eaux de surface : c'est la ligne de partage des eaux. Ainsi, au cœur de la forêt d'Orléans, une goutte d'eau suivra, suivant la pente, un chemin qui l'emmènera vers la Loire proche ou vers de petites rivières qui rejoindront l'Essonne ou le Loing, c'est-à-dire finalement la Seine. Le long de ces cours d'eau, suite aux extractions de sables et graviers, de nombreux plans d'eau jalonnent le paysage.

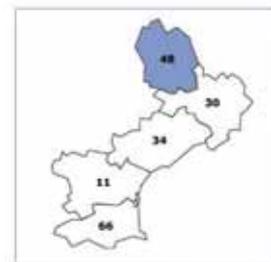
A cela s'ajoutent des centaines d'étangs répartis entre la Puisaye, l'Orléanais et bien entendu la Sologne. Avec une telle richesse en zones humides, la chasse du gibier d'eau fait partie des traditions locales. Elle est essentiellement organisée, à la passée, en individuel ou en groupe.

Quelques spécialistes, en particulier sur le Groupement d'intérêt cynégétique du Domaine public fluvial Loire, utilisent d'autres techniques : appelants, bateaux...

Pour vous immerger dans cette ambiance, plongez-vous dans les écrits de Maurice Genevoix où vous verrez défilé au fil des lignes, les paysages du Loiret qui l'ont inspiré.



Fédération départementale des chasseurs de la Lozère



Quand une cicatrice se transforme en grain de beauté

Construit entre 1977 et 1981 sur le cours du Donozau, mis en eau en 1983, le barrage de Naussac-Langogne est destiné principalement à soutenir les débits d'étiage sur l'Allier et sur la Loire. Il constitue aussi une réserve d'eau mobilisable pour l'irrigation et l'eau potable. S'étalant sur 1.050 ha, pouvant contenir 190 millions de m³ d'eau, ce grand réservoir est aussi un lieu touristique très fréquenté.

Avant la construction du barrage, les chasseurs de petit gibier (lièvre, lapin, bécassines) pratiquaient leur passion dans une belle vallée composée de bosquets et de prairies. Ils virent tout à coup leur territoire « amputé » de plus de 1 000 ha ! Le choc fut rude. Comme d'autres acteurs locaux, les chasseurs s'identifient par rapport à un territoire. Je pense, donc je suis... de quelque part. L'espace de chasse est vécu comme un facteur identitaire par rapport à soi-même et aussi par rapport aux autres. Aussi, la perte de 1 000 ha touche-t-elle forcément l'identité et le quotidien de ceux qui fréquentent et aiment leur territoire.

Dans un premier temps, ces « estropiés » de la chasse vécurent donc l'évènement avec amertume mais ils ne purent que se résigner face à la puissance publique. Cependant, la réaction ne se fit pas attendre et les chasseurs, au lieu d'être affaiblis, en sortirent grandis et fortifiés...

Malgré les vagues...

En effet, face à ce chamboulement, les chasseurs des cinq communes concernées se regroupèrent au sein de la société intercommunale de chasse du plan d'eau de Naussac-Langogne. Il est clair que cela n'a pas été facile au départ. Divergences et conflits n'ont pas manqué mais sous l'impulsion de leur président, Gérard Souchon, le dialogue a permis d'instaurer un climat sain, de faire émerger une nouvelle situation de chasse.

L'Etat accepta de rétrocéder le droit de chasse à cette association, à condition qu'elle crée une réserve fédérale. Celle-ci se mit en place « en queue d'étang », au nord-ouest, sur une surface de 230 ha.

En 2006, dans le cadre du seul Pôle d'excellence rurale français concerné par la chasse « Accueil chasse et pêche en Lozère : une dynamique de territoire », quatre volets furent mis en œuvre dont celui de la sensibilisation à l'environnement. Parmi les différents outils prévus, le réservoir de Naussac-Langogne a été choisi pour accueillir un observatoire de la faune sauvage, couplé à un sentier d'interprétation.

Cette retenue permet à une centaine de chasseurs de partir à la recherche de différentes espèces de gibier d'eau et offrira à tout un chacun (néophytes comme spécialistes), à partir de 2010, un matériel adapté pour observer et découvrir l'avifaune.

Finalement, après 25 ans d'existence, ce qui pouvait être considéré comme une perte est à présent admis comme un bel exemple d'aménagement du territoire et de valorisation de ses ressources naturelles.

Certains pourront penser que les actions des chasseurs ont des répercussions limitées sur ce site mais... les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Selon le Trésorier de la FDC, Gérard SOUCHON Conseiller général du canton de Langogne les aménagements prévus sur ce site dans le cadre du pôle d'excellence rurale permettent de bien valoriser la Fédération et ses adhérents.

Parallèlement aux missions de gestion et de suivi des populations et de leurs habitats, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement constituent des activités complémentaires essentielles que mène la FDC. Plus globalement, il estime que ces installations participent à la mise en valeur de ce site qui est très important pour le développement local et pour la notoriété du département.



D'autres actions...

Aux pays des sources, des tourbières et des hauts plateaux, la gestion conservatoire des zones humides constitue bien sûr un enjeu très fort, reconnu unanimement par tous les acteurs du département.

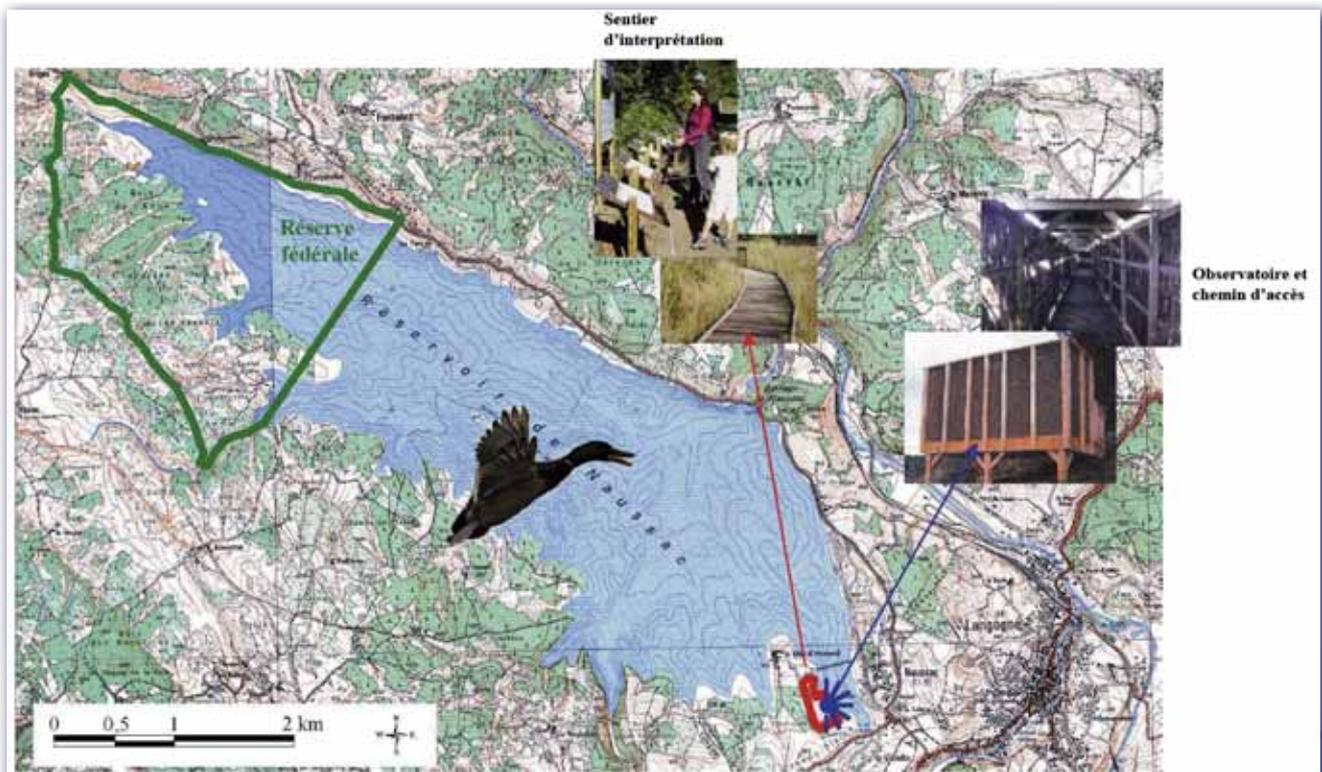
La Fédération s'est investie depuis plusieurs années dans la création et l'animation d'un réseau « bécassines ». Le programme d'étude sur la bécassine des marais et la bécassine sourde (reprise d'oiseaux aux filets, marquage, suivi des oiseaux, récolte d'ailes) s'appuie sur un réseau d'environ 200 chasseurs qui sont devenus très vite réactifs et motivés. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur la dynamique des populations de bécassines, contribuant ainsi par la même occasion au suivi régulier des zones humides.

La participation aux comités de pilotage de plusieurs sites Natura 2000 présentant des zones humides (Plateau de l'Aubrac, Montagne de la Margeride, Plateau de Charpal), la mise en place de sentiers thématiques et panneaux au niveau de sites fréquentés (Lac des Salhiens sur l'Aubrac, Lac de Charpal en Margeride), l'installation de paniers de ponte sur des lacs de l'Aubrac, constituent d'autres actions menées par les chasseurs sur ces milieux.

Un projet d'acquisition foncière est envisagé par la FDC, particulièrement sur une tourbière. A défaut, une recherche de propriétaires sera effectuée pour bénéficier d'une délégation de gestion et mettre en œuvre une gestion exemplaire sur cet habitat si fragile.



Bécassine des marais
© Régis Hargues



Panorama de la chasse du gibier d'eau en Lozère

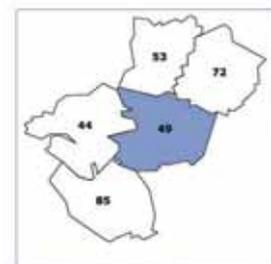
La chasse lozérienne sur ce type de gibier concerne essentiellement la bécassine des marais, la bécassine sourde, le colvert et la sarcelle d'hiver. Le reste des prélèvements concerne le siffleur, le milouin, le chipeau, le souchet, le pilet, le pluvier doré et le vanneau huppé. Ces oiseaux sont généralement chassés soit à la billebaude (aidé d'un retriever), soit à l'affût à l'aurore.

L'ensemble des tourbières disséminées sur le nord du département, ainsi que les plans d'eau de Naussac-Langogne, Charpal (150 ha), et les petits lacs naturels de l'Aubrac (Salhiens, St-Andéol, Born) constituent les principaux sites où se pratique cette chasse.

Malgré une forte régression des zones humides (disparition de la moitié des tourbières sur l'Aubrac) et un engouement pour le grand gibier, la chasse du gibier d'eau, notamment des « longs becs », occupe toujours une place importante et singulière en Lozère. La gestion et le suivi de ces Espèces représentent un atout supplémentaire de diversité pour la chasse en Lozère et pour le maintien des zones humides par les chasseurs et leurs partenaires.



Fédération départementale des chasseurs du Maine-et-Loire



Un îlot de biodiversité sauvé aux portes d'Angers

L'île Saint-Aubin (600 hectares) est située sur la commune d'Angers. Elle est constituée par les rivières la Mayenne, la Sarthe et la Vieille Maine. Son exploitation fut, au Xème siècle, confiée aux moines. A la Révolution, ces moines furent expulsés et l'île partagée en arpents (6600 mètres carrés) pour être mise en vente. Au début des années 80, on comptait près de 200 propriétaires.

L'exploitation traditionnelle était une coupe de foin en juin ou juillet suivie d'un pacage de bovins et de chevaux de septembre à novembre.

Les richesses écologiques de l'île sont liées à la préservation des prairies inondables qui accueillent de nombreuses espèces nicheuses (râle des genets, sarcelle d'été, caille des blés). Elles constituent une zone d'hivernage pour les limicoles (principalement vanneaux et bécassines) et une halte migratoire importante en mars et avril pour les canards de surface, les oies et les barges à queue noire.

Petit à petit, de plus en plus de propriétaires, rebutés par la difficulté d'accès à l'île et par le coût élevé des taxes foncières ont planté des peupliers. L'île risquait de se banaliser et il n'existait, à cette époque, aucun moyen réglementaire de l'empêcher. C'est pourquoi, dès 1987, la Fédération des chasseurs a commencé à acheter des terrains.

En quelques années seulement elle a acquis 123 hectares, pour un coût total de 110.000 €.

Elle a confié la coupe du foin à des agriculteurs à des prix très bas, pour être sûr que toutes les prairies seraient fauchées.

Baux environnementaux et Association syndicale autorisée

En 2008, la Fédération des chasseurs leur a proposé des baux environnementaux par lesquels ces agriculteurs s'engagent à appliquer les mesures agro-environnementales prévues dans cette zone Natura 2000 ou à signer la charte Natura 2000.

Tous ont accepté.

Les objectifs initiaux de préservation des prairies naturelles inondables ont été atteints et leur pérennité est assurée par les baux environnementaux.

Le volet communication et sensibilisation du grand public et des scolaires est assuré par la mise en place de panneaux et par l'organisation régulière de visites guidées.

La Fédération des chasseurs a récemment contribué à la création d'une Association syndicale autorisée, venant en remplacement de l'ancienne structure syndicale dont le fondement juridique reposait sur une ordonnance de Charles X datant de 1825.

La Fédération fait partie de son conseil d'administration et de son conseil scientifique, afin de continuer à garantir les intérêts écologiques de l'île par le maintien des activités agricoles et par la maîtrise de l'impact du tourisme.



D'autres actions...

La Fédération des chasseurs a acheté une ancienne peupleraie de 2 hectares à Sainte-Gemmes-sur-Loire dans une zone inondable. Elle a fait rogner les souches restantes et conclu un contrat Natura 2000 pour convertir cette parcelle en prairie. Un inventaire floristique initial a été réalisé par une étudiante stagiaire. Un suivi de l'évolution floristique est prévu, ainsi que la signature d'un bail environnemental avec un agriculteur.

La Fédération des chasseurs a également cofinancé un observatoire près du lac du Verdon à Cholet. Cet observatoire accueille des adultes et des scolaires.

En partenariat avec la Fédération des pêcheurs, la LPO et l'ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture), et avec le soutien financier du Conseil général, La fédération des chasseurs a créé un groupe appelé « Mares 49 » qui a permis le recensement des 25 000 mares du département et leur qualification selon leur taille, leur forme et leur profondeur. Ce groupe fera prochainement des propositions de plan d'action pour la sauvegarde et la réhabilitation de ces mares.



Canard colvert © Thibault d'Areyx



De l'eau, des canards, des chasseurs...

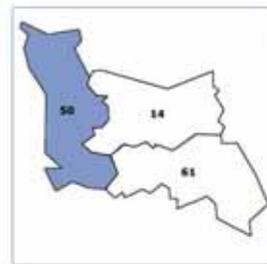
L'eau est partout présente en Anjou, sur la Loire et quelques grandes rivières mais aussi grâce à un réseau hydrographique important et à de nombreux étangs. Pratiquement tous les chasseurs du département chassent le gibier d'eau, ne serait-ce que quelques fois par an.

Sur le Domaine public fluvial, il est délivré 500 licences. On y chasse à la hutte, de jour, et en « malonnant ». Cette pratique propre à la région consiste à utiliser un appelant volant. L'oiseau – un colvert mâle – est lancé au passage des canards sauvages. Il fait quelques tours au vol et revient se poser près de sa cane, attachée sur l'eau, à proximité de la hutte. Ce faisant, il incite les canards sauvages à venir se poser également.

Sur les étangs, la chasse à la passée est la plus couramment pratiquée alors que, sur les rivières, on chasse à la fois à la passée et à la botte. Les principaux gibiers sont le colvert et la sarcelle d'hiver.



Fédération départementale des chasseurs de la Manche



La réserve de chasse maritime du Havre de Geffosses

La réserve de chasse maritime du Havre de Geffosses s'étend sur une superficie de 185 hectares. Elle est gérée par la Fédération des chasseurs en partenariat avec la Communauté de communes du canton de Lessay et de l'Association de chasse maritime de la côte ouest du Cotentin. Le havre fait partie de l'inventaire des ZNIEFF et figure également dans la liste Natura 2000. Le Havre de Geffosses est le seul havre de la côte ouest du Cotentin bénéficiant d'un statut de protection réglementaire spécifique sur l'avifaune. L'intérêt biologique et écologique de cet ensemble très original des côtes françaises a été reconnu dans plusieurs études et inventaires nationaux.

Le Havre de Geffosses, situé sur l'Ouest de la presqu'île du Cotentin est inséré au centre de la succession des huit estuaires caractéristiques de cette côte.

Il réunit les eaux de cinq petites rivières du bocage coutançais et s'ouvre vers la mer entre deux longues flèches sableuses.

avec la réalisation d'un sentier pédagogique et des fenêtres d'observation, permet d'observer les oiseaux dans de bonnes conditions. Le plan d'eau a également été réaménagé afin d'augmenter la capacité d'accueil du site pour les oiseaux et la diversité végétale.

• La flore

Deux espèces végétales du Havre de Geffosses possèdent un statut de protection nationale. Il s'agit de l'Elyme des sables (*Elymus arenarius*), puissante graminée des dunes exposées aux vents violents, dont l'aire biogéographique trouve actuellement sa limite sud dans l'ouest Cotentin, et du chou marin (*Crambe maritima*) espèce aux populations peu denses et très clairsemées sur le littoral de la Manche.

Le chardon bleu (*Eryngium maritimum*) qui présente de belles colonies sur le cordon dunaire de Geffosses est protégé au niveau départemental.

• La faune

Les espèces les plus représentées sur le site en période migratoire sont : le canard colvert (300-400), la sarcelle d'hiver (500-600) et le vanneau huppé (1500-2000). Plusieurs autres espèces fréquentent le site : souchet, siffleur, tadorne, oie cendrée, bécassine, échasse, spatule, aigrette etc....

Accueil et nouveaux aménagements

Fort du succès de ce premier projet et de l'augmentation croissante de la fréquentation des oiseaux et du public, une deuxième phase a été réalisée. Vous pouvez visiter la réserve en parcourant un sentier d'initiation à l'environnement (plus de vingt bornes et six panneaux sur 1,5 kms) et observer les oiseaux dans trois nouveaux observatoires plus spacieux et couverts.



En 1987, sous l'impulsion de l'Association de chasse maritime de la côte ouest du Cotentin, un plan d'eau d'une superficie de deux hectares a été aménagé au nord de la réserve. Très rapidement, de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau ont colonisé le site et la curiosité du grand public a augmenté.

En 2004-2005, une aire de stationnement créée le long de la route touristique,

L'accueil de l'avifaune n'a pas été oublié dans cette nouvelle réalisation puisque la zone humide a été agrandie et aménagée spécifiquement pour les anatidés, limicoles et autres grands échassiers.

Ce beau projet a été réalisé grâce à l'aide technique et financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté de communes du canton de Lessay et la Fédération.

Le financement a été réalisé dans le cadre d'un contrat de Pôle Etat Région. Au total 300.000 € de travaux ont été réalisés grâce à l'aide des partenaires suivants : Conseil régional, Agence de l'eau, Conseil général, Communauté de communes. La Fédération des chasseurs de la Manche a financé ce projet à hauteur de 20 %.

Une fois de plus, les chasseurs prouvent, à l'aide de leurs partenaires et de leur Fédération, leurs compétences en termes de gestion d'espaces naturels et confortent leur rôle parmi les acteurs du monde environnemental.

D'autres actions...

D'autres réserves a vocation avifaune aquatique occupent les superficies suivantes :

- Marais d'intérieur : 1.660 hectares
- Marais arrières littoraux : 550 hectares
- Domaine public maritime : 6.920 hectares

TOTAL : 9.130 hectares



Réserve d'oiseaux à Geffosses

Promeneurs et oiseaux se côtoient sans se voler dans les plumes.

La réserve maritime d'oiseaux, située dans le hameau de Geffosses et d'Anneville-sur-Mer, près de Lessay et de Coutances (Manche), est ouverte aux promeneurs. Les élus ont inauguré hier matin, les aménagements de ce site magnifique de 165 hectares, proche de la plage. Ici, depuis 1987, « canards, vanneaux, bécassines des marais et de nouvelles espèces comme l'oie sandre ou la sarcelle d'hiver » aiment y venir s'abriter en toute liberté dans les plans d'eau, les dunes et tourrés et y revenir.

Malheureusement, les curieux utilisent le parking et la sentier tout neuf et provoquent un bon coup de vent en appréciant les bestioles à plumes. « Avec les digues, on ne dérange pas les oiseaux en les observant », approuvent Myriam Besson, direc-



Les promeneurs regardent les oiseaux sans les déranger.

La Manche, axe migratoire privilégié

Pour le chasseur de gibier d'eau, la Manche est un département très favorable comptant :

- 315 kilomètres de côte ;
- 2 grands estuaires et baies : Baie des Veys, Baie du Mont Saint Michel
- 30.000 hectares de zones humides (Parc Naturel des marais du Cotentin et du Bessin)

Le département compte environ 7.000 chasseurs de gibier d'eau, dont 2.500 sur le Domaine public maritime.



Fédération départementale des chasseurs du Morbihan



Vue aérienne du Loch

La zone humide du Loch (Guidel)

Le Grand Loch est situé sur le littoral morbihannais, à 10 kilomètres à l'ouest de Lorient, près de la station balnéaire de Guidel Plages. C'est un marais arrière littoral de 120 ha qui, au nord, s'étire en une étroite vallée marécageuse traversée par le ruisseau de la Saudraye, et au sud, offre un paysage très ouvert, couvrant une soixantaine d'hectares de prairies inondables.

Avant de rejoindre la mer, les eaux qui traversent le Grand Loch se déversent dans l'étang du Petit Loch. Séparés par une digue-route, Grand Loch et Petit Loch constituent une dépression arrière-dunaire appelée l'Etang du Loch. Située sous le niveau atteint par les hautes mers de vives eaux, cette zone humide n'est jamais envahie par la mer grâce à une vanne à clapets construite au niveau de la dune. Toutefois, et cela constitue l'une des originalités du site, nous observons, très en amont, des stations de plantes halophytes (salicornes, aster maritime, glaux maritime, etc.).

L'interaction de ses nombreux paramètres écologiques (zone humide, proximité de l'océan, localisation géographique, etc.) a fait du Loch un site où la flore et la faune sont particulièrement diversifiées.

Historique : un milieu façonné par l'homme.

- 8000 / 1864 – Le Loc'h est une ria (bras de mer remontant dans les terres), qui, au fur et à mesure du temps va être comblée par les sédiments, jusqu'à devenir un vaste marais littoral faisant partie du Domaine public maritime.

1868 – Mise en vente du Loc'h.

1884 – Installation d'une vanne à clapets empêchant la remontée de l'eau de mer dans le Loc'h.

- Séparation du Loc'h en deux parties, par l'édification d'une digue : le Petit Loc'h, étang aux eaux légèrement saumâtres, faisant toujours partie du DPM, et le Grand Loc'h.

- Poldérisation du Grand Loc'h, en vue d'une mise en valeur agricole.

1942 / 1945 – Remise en eau du Loc'h par les Allemands, afin d'en faire une piste d'amerrissage pour les hydravions.

1953 / 1992 – Création du réseau de canaux de drainage et mise en place d'une exploitation agricole à vocation laitière.

1992 – Arrêt de l'exploitation agricole sur le site.

1994 – Achat du Grand Loc'h, en concertation, par le Conseil général du Morbihan et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, afin « d'en sauvegarder le remarquable écosystème et de permettre sa découverte par le public ». Le Département du Morbihan s'est porté acquéreur dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (E.N.S.) de la moitié nord du site, sur une surface de 34 ha 72 à 90 ca. La Fondation, quant à elle, a acheté la moitié sud pour une superficie de 31 ha 72 à 90 ca.

Sa gestion est confiée, par convention entre le Conseil général du Morbihan, la Fondation et la commune de Guidel à la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.

1996 / 1999 – Phase d'inventaires (floristique, faunistique) et définition de la gestion à mettre en œuvre sur le site.

2000 – Recrutement par la FDC 56 d'une personne chargée de mettre en œuvre la gestion, d'effectuer le suivi écologique du milieu, et de mettre en place un programme d'animation.

2009 – Mise en place du statut de Réserve Naturelle Régionale.

Partenaires

- Les partenaires financiers : le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Morbihan, la Mairie de Guidel, la Communauté d'agglomérations du Pays de Lorient (CAP L'Orient), le Conservatoire du littoral (ces partenaires constituent le comité de suivi du site)
- Les partenaires scientifiques et techniques : les facultés de Rennes et d'Angers, Bretagne Vivante/SEPNB, Claudine Fortune (botaniste)

Objectifs

Trois objectifs ont été fixés par le comité de suivi au gestionnaire :

- garantir un maximum de biodiversité;
- assurer la meilleure conservation possible des espèces patrimoniales;
- sensibiliser à l'environnement.



Gestion mise en place

Le maintien de la diversité faunistique et floristique passe par la mise en place de techniques « traditionnelles » comme le pâturage (poneys New Forest, bovins de races Holstein et Nantaise) et le fauchage tardif.

Ces interventions sont évaluées annuellement grâce à des suivis scientifiques (inventaires botaniques, suivis faunistiques – oiseaux, batraciens, mammifères-).

Investissements financiers

Le budget annuel est de l'ordre de 70.000 € partagé entre le Conseil régional (20 %), le Conseil général (20%), CAP L'Orient (13 %), la Mairie de Guidel (10 %), le Conservatoire du littoral (6 %) et la FDC 56 (31 %).



Chevalier combattant © Régis Hargues

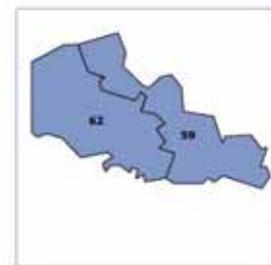


Chevalier guignette © Régis Hargues

Ancienne piste d'amerissage pour les hydravions Allemands pendant la guerre puis aménagé et drainé pour les besoins d'une exploitation agricole, le Loch est redevenu une zone humide de première importance pour les oiseaux, sous l'impulsion des chasseurs.



Fédération régionale des chasseurs du Nord Pas-de-Calais



Restauration écologique du Marais Salix

Depuis quelques années, la Fédération régionale des chasseurs du Nord Pas-de-Calais (FRC 59/62) s'efforce de démontrer le savoir-faire des chasseurs de gibier d'eau dans la gestion des zones humides. Dans la continuité de l'étude « biodiversité des mares de huttes » réalisée de 2002 à 2006, la FRC 59/62 expérimente actuellement des partenariats de gestion avec des propriétaires privés de zones chassées.

Ainsi, elle a initié en 2008 un projet de gestion écologique d'un marais dans la vallée de la Sensée, à Lécluse (Nord).

Composée d'une mosaïque d'habitats, cette propriété privée de 6 hectares présente un important potentiel écologique notamment grâce à la présence d'une saulaie tourbeuse à Fougère des marais, végétation patrimoniale dans la région et typique de la vallée de la Sensée. En voyant ce marais s'embroussailler, l'idée a germé de proposer à la propriétaire un partenariat de gestion inédit. La restauration du site est effectuée par des jeunes chasseurs volontaires en échange de quelques nuits de chasse dans la hutte du marais. Ce travail est réalisé sous la tutelle scientifique de la FRC 59/62 grâce à un suivi écologique du site (inventaires faune et flore) et à l'élaboration d'un document de gestion.

L'objectif principal du projet est d'illustrer la complémentarité entre gestion écologique et cynégétique en :

- optimisant le potentiel écologique du marais et des parcelles attenantes par une gestion adaptée des habitats de la faune et de la flore
- inscrivant l'activité cynégétique du site dans une démarche de chasse durable
- sensibilisant différents types de publics à la biodiversité du marais.

Le premier d'une longue série ?

Ce partenariat de gestion s'est officialisé le 19 septembre 2008 avec la signature d'une

convention de gestion entre les trois parties : la propriétaire, Denise Godefroy, le Président de la FRC 59/62, Michel Marcotte, et le Président de l'Association des jeunes chasseurs du Nord (AJC 59), Emilien Hennebelle.

Plusieurs chantiers nature ont déjà été réalisés avec des jeunes de l'AJC 59 et avec des étudiants en BTS « Gestion et protection de la nature » du LEGTA de Tilloy-les-Mofflaines. Au programme : recépage de saules, fauchage de roselières, restauration de mares. Ces travaux permettent de réouvrir le milieu. L'organisation de chantier nature permet de limiter les coûts d'entretien tout en sensibilisant des jeunes à la complémentarité entre conservation de la nature et pratique de la chasse.

L'écriture du plan de gestion du site s'avère délicate. Ce travail est important puisque ce document confortera ou non la légitimité technique de l'association dans ce type de projet. En outre, la FRC 59/62 a prévu de solliciter l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sur ce plan de gestion afin d'inscrire son action dans une démarche de protection du patrimoine naturel régional. Ainsi, la forme finale du document doit se rapprocher de celle des plans de gestion de réserve naturelle nationale alors que des espèces gibier (bécassines, lapin, etc.) non présentes habituellement dans ce type de document sont prises en compte dans les objectifs de gestion du site.

Pour l'instant, la FRC 59/62 consacre un mi-temps d'un chargé d'étude dans ce projet. De plus, des aménagements lourds seront nécessaires à court terme et ne pourront être réalisés par des chantiers nature. Ainsi, la FRC 59/62 cherche aujourd'hui à mobiliser des fonds publics sur cette action.

Si elle y arrive, elle souhaite que ce projet, qui s'inscrit parfaitement dans le remaillage écologique du territoire régional appelé « Trame verte et Bleue », puisse être le premier d'une longue série.

D'autres actions...

- Etude « biodiversité des mares de hutte et de ses abords » : une brochure de synthèse de l'étude est disponible sur simple demande à la FRC 59/62.

- Animation d'un programme d'information sur la promotion du changement de munitions de chasse dans les zones humides : 144 stages ont été organisés en 2006 et 2007. Plusieurs outils de communication ont été réalisés : affiche, plaquette et pochette permis de chasser. Ils sont disponibles sur simple demande à la FRC 59/62.

- Organisation d'un forum régional « Chasse, zones humides et biodiversité » le 31 mai 2008 à Noyelles-les-Vermelles.

Des expériences positives de gestion de marais ont notamment été présentées à la centaine des participants présents ce jour là.

- Elaboration d'un guide de gestion des mares de hutte et abords. Dès sa parution lors de l'été 2009, il sera distribué à l'ensemble des chasseurs propriétaires d'une hutte dans la région, il sera également mis en ligne sur le site internet de la FRC.

- Organisation de stages de découverte de la biodiversité présente sur les mares de hutte : deux stages sont prévus pendant l'été 2009.

Toutes ces actions ont été subventionnées par des fonds publics : Région, DIREN, Agence de l'Eau et Union européenne.



Le chantier nature



Bref panorama de la chasse au gibier d'eau dans la région

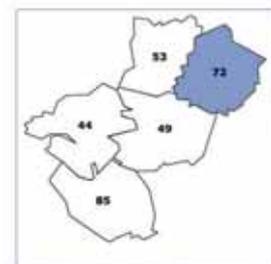
La chasse du gibier d'eau dans la région Nord – Pas-de-Calais se pratique essentiellement à la hutte et de nuit, sur le littoral et dans les marais intérieurs. Dans la mesure du possible, cette construction est intégrée dans le paysage afin de ne pas éveiller la méfiance des oiseaux. Ces huttes peuvent être fixes ou flottantes (sur le Domaine public maritime), et sur pilotis sur les grands étangs du Valenciennois. Chaque installation est entourée de tout un panel d'habitats autour de la mare : roselières, prairies humides, saulaies...

Le chasseur cherche à attirer les oiseaux en migration par la pose d'appelants vivants et artificiels sur le plan d'eau. Il va se poster toute la nuit dans la hutte jusqu'à la pose des oiseaux d'eau, attirés par les appelants. En chasse de jour (à la botte) des zones intéressantes pour les espèces (platières pour les limicoles...) sont souvent créées par le chasseur.

Depuis la loi « chasse » de 2000, chaque hutte est déclarée à la préfecture et possède un numéro d'immatriculation. Ainsi, depuis 2000, le nombre de hutte immatriculée doit rester fixe en France. Il est d'environ 3000 en Nord – Pas-de-Calais.



Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe



Le site de l'abbaye, dans la Vallée du Loir

En 2007, la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe a lancé un programme de réhabilitation et de protection de sa propriété « le site de l'abbaye », une zone humide de 10 hectares comprenant une mosaïque d'habitats au cœur de la vallée du Loir. La Fédération des chasseurs de la Sarthe est également détentrice d'un bail de gestion d'une carrière (Ligérienne Granulats de La Bruère sur Loir) actuellement en activité, jouxtant le site de l'abbaye.

A moyen terme, cette zone constituera une grande réserve ornithologique d'environ 40 hectares, gérée par la Fédération.

Avant de se lancer dans un important programme de réhabilitation et de gestion, la Fédération des chasseurs a financé une étude réalisée par un étudiant en Master 2 Eco-Ingénierie des zones humides et biodiversité, afin d'établir un diagnostic écologique le plus exhaustif possible de la richesse biologique présente sur le site.

D'après les résultats obtenus, le site de l'abbaye semble jouer un rôle déterminant sur le maintien de la biodiversité et la dynamique de nombreuses populations le long de cette vallée fortement anthropisée.

Pour autant, le manque d'interventions et d'entretien occasionne une fermeture du milieu qui à long terme aura pour incidence une baisse de la biodiversité sur le site.

Agir, puis communiquer

L'objectif est donc dans un premier temps de conserver les caractéristiques biologiques et écologiques les plus représentatives du site : maillage bocager, prairies humides, mégaphorbiaie, ruisseaux, mares...

Durant l'année 2008, plusieurs réunions de travail et des visites sur le terrain ont été engagées par la Fédération des chasseurs avec les acteurs locaux (des agriculteurs, la mairie, le carrier...) et différents partenaires comme l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)... afin de sensibiliser et de faire participer à la gestion du site les personnes intéressées.

Cette concertation a permis ensuite d'élaborer un échéancier pour la mise en place des mesures de gestion et de restauration avec des actions prioritaires aujourd'hui déjà réalisées comme l'entretien des haies, le fauchage et le pâturage des prairies humides, le curage d'une mare. Ces premiers travaux ont été effectués grâce à des journées de travail avec les différents partenaires et également avec l'intervention, à titre gracieux, des engins de la carrière et de la commune (pelleteuse et tracteur).

Sur l'aspect financier, le coût est essentiellement lié au temps passé par deux techniciens de la Fédération représentant environ 10 journées de travail pour une année ; d'autre part, un soutien du Conseil régional a permis de financer en partie l'achat de matériel et du temps passé pour l'entretien des haies.

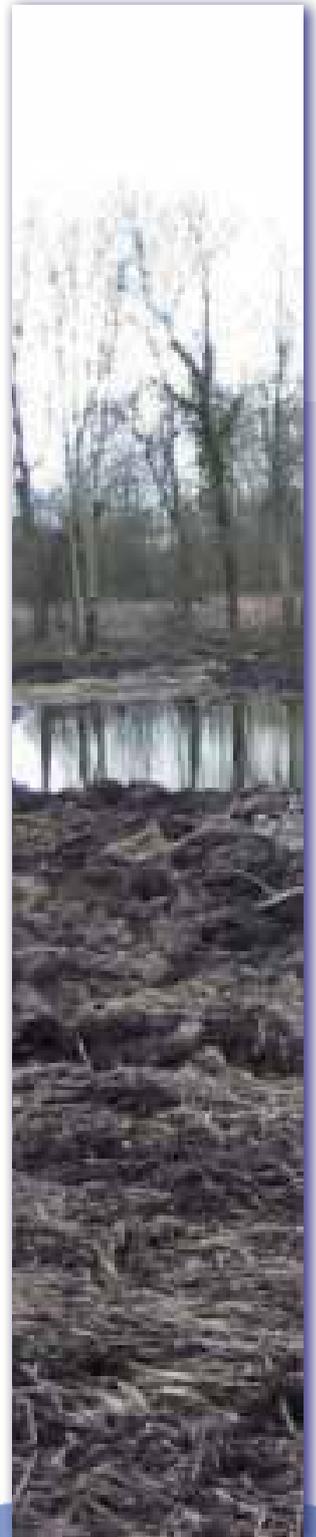
Dans un second temps, les perspectives de ces actions s'orientent vers la communication pour maintenir et favoriser le dialogue avec les différents partenaires susceptibles d'intervenir sur le site de l'abbaye, et surtout valoriser le site par une politique de communication grand public (sentier découverte avec panneaux d'informations, observatoires...).



Colvert et morillon



Entretien des abords



Passées, billebaude et descentes de rivière

Le département de la Sarthe, de par sa situation géographique, ne possède pas de grands sites de stationnement pour l'hivernage propices à la présence d'oiseaux migrateurs. Les territoires principaux concernent des étangs et cours d'eau privés, où la chasse se pratique essentiellement à la passée ou à la billebaude, et le Domaine public fluvial avec les rivières la Sarthe et le Loir, chassées uniquement en barque.

Néanmoins, la chasse du gibier d'eau intéresse particulièrement les chasseurs sarthois puisque l'espèce canard colvert est au 4ème rang des gibiers prélevés dans le département (source FDC 72). On peut aussi noter que certains chasseurs de gibier d'eau prélèvent chaque année quelques véritables migrateurs.

L'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau regroupe 180 chasseurs ; elle est à ce jour, de par le nombre, la plus importante association de chasse du département. L'association gère la chasse du gibier d'eau sur la totalité du Domaine public fluvial qui comprend 130 kilomètres de rivière (10 lots sur le Loir et 7 lots sur la Sarthe).



Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie



Réhabilitation par les chasseurs d'un marais du Chablais

Dès 1989, la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie s'est impliquée dans un projet de réhabilitation progressif des 18 hectares de l'ensemble marécageux de Grange-Vigny et à la Dame, aux côtés de l'ACCA de Machilly. De longues discussions s'ensuivirent pour convaincre les partenaires du bien-fondé du projet et ce n'est qu'en 2008 que les premiers engins arrivèrent sur le site, dans le cadre d'une opération financée à 90 % avec le contrat rivière Foron. Celle-ci inclut l'acquisition foncière pour une large part du site et permet de pérenniser les actions entreprises. Ce bas marais alcalin est aujourd'hui très dégradé, du fait de l'abandon de tout entretien depuis de nombreuses années.

Et pourtant, des documents administratifs nous permettent d'attester la fauche de ces marais pour la blache dès le début du XVIIIème siècle. Aujourd'hui, le site est classé : deux arrêtés préfectoraux distincts de protection du biotope attestent de l'intérêt de ce milieu. Il fait partie des 13 sites d'intérêt retenus dans le cadre du réseau Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et constitue un élément à valoriser d'un maillage franco-suisse de zones humides, à quelques coups d'ailes du lac Lemman.

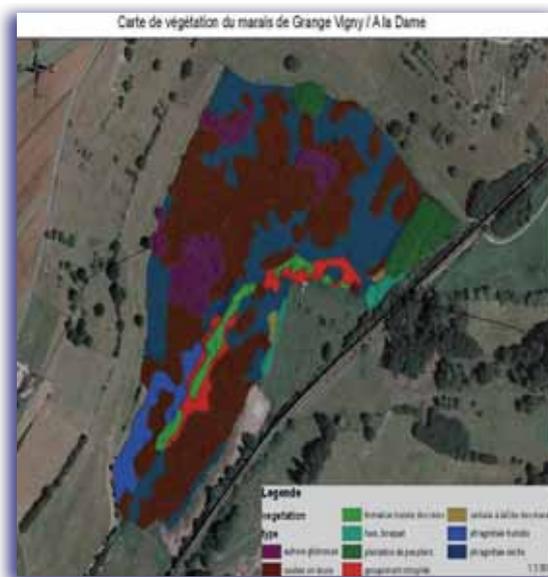
Cette zone marécageuse est qualifiée de tourbière alcaline, sur un substratum argileux morainique de caractère eutrophe, du fait de la richesse de ladite tourbe en minéraux et des apports organiques passés du Coudray. En plus de ce ruisseau, le marais est alimenté par 7 sources connues. On trouve à sa sortie un lac artificiel, très apprécié par les promeneurs et les pêcheurs, qui accueille tous les deux ans un festival de land art.

Une approche partenariale

Les travaux de réhabilitation sont pilotés par le Syndicat intercommunal du Foron, en collaboration étroite avec la Fédération. Depuis février 2009, la gestion du site est confiée un comité local, avec la présidente du SIFOR, le

président de la Fédération des chasseurs, les maires de Machilly et Bons-en-Chablais, les présidents de ces ACCA et un agriculteur présent sur le site. D'autres partenaires, comme les pêcheurs, sont régulièrement consultés et entendus. Chacun peut participer aux choix d'orientation et doit assurer désormais la pérennité du marais en l'entretenant. Il s'agit de restaurer les fonctions du ruisseau et de procéder à l'ouverture d'un milieu dominé par les salicacées.

On trouve donc un bassin de rétention, ou « piège à fines » en amont, la création de trois dépressions, la suppression de nombreux saules, la restauration d'une prairie à laïches et enfin un seuil de régulation en aval. Un plan de gestion du site après travaux est entré en phase de validation. Il s'appuie sur une participation d'acteurs de proximité, considérant ce marais comme une part essentielle de leur patrimoine local. Des fonds européens, sous forme de contrats Natura 2000 entre agriculteurs et collectivités, seront ensuite sollicités pour pérenniser cette approche. Le comité de gestion du marais envisage de se tourner vers le Conseil général, au travers de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Nous souhaitons valoriser notre maîtrise foncière du site, notre approche partenariale, ainsi que les nombreux soutiens apportés par des gestionnaires de sites voisins, en France comme en Suisse.



D'autres actions...

Etang du Marquis

La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Savoie participe grâce à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, à une politique d'acquisition foncière dans le but de conserver et de réhabiliter des habitats favorables à l'accueil de la faune sauvage. Sur l'initiative des chasseurs de la commune (A.C.C.A.), la Fondation a ainsi acquis huit parcelles sur la commune de Groisy près d'Annecy. Ces parcelles ont fait l'objet d'un aménagement visant à améliorer les conditions écologiques du milieu, dans un but de réhabilitation des sites potentiels de reproduction, notamment pour les canards dits de surface et l'avifaune aquatique (Anatidés et Limicoles), mais aussi pour l'intérêt d'autres espèces patrimoniales ; flore, amphibiens, insectes...

C'est dans une optique de mise en valeur écologique et biologique de la zone humide que les anciens propriétaires ont accepté de se séparer de leur bien à la seule condition d'une valorisation par les chasseurs en faveur de la faune et de la flore. L'acquisition date du 15 avril 1999, la Fédération rétrocède la gestion à l'ACCA de Groisy par voie de convention qui est chargée de l'application du plan de gestion général : création de l'étang, entretien annuel, surveillance de la zone, ...

Pour l'application de ses missions, l'A.C.C.A. a désigné parmi ses membres bénévoles, un « Conservateur » de la zone, interlocuteur principal de la Fédération.

On distingue sur les parcelles trois types de milieux : la partie en eau libre et sa végétation, la prairie humide et les boisements annexes. L'étang a été réalisé en 2002. Il couvre 1 ha 3 en eau libre, d'une profondeur moyenne de 80 cm. La prairie humide contient une présence remarquable de sanguisorbe officinale. Une analyse écologique a permis de définir l'intérêt et les faiblesses de chaque zone. Le secteur constitue un important site de reproduction de batraciens et invertébrés (odonates) et présente un intérêt potentiel pour la reproduction des deux espèces de papillons rares et menacés, de la famille des Maculinea (Azurés). Par ailleurs le site accueille une grande diversité d'oiseaux inféodés aux zones humides. En complément, l'aspect paysager est remarquable.

Le maintien et l'amélioration de la biodiversité passent par plusieurs sous objectifs de gestion : favoriser un habitat pour le Maculinea, augmenter la capacité d'accueil pour l'avifaune migratrice et nicheuse, maintenir et recréer les habitats naturels et assurer un bon fonctionnement hydro biologique.



Calopteryx Sp.



Une politique active de conservation des zones humides

Notre département possède un maillage de zones humides sur son avant-pays, qui a régulièrement diminué sous la pression urbaine ou agricole, notamment depuis les années 70.

De par ses missions de préservation de la faune et des habitats, la Fédération départementale des chasseurs s'aperçoit des bouleversements irrémédiables et rapides subis par les zones humides. Les secteurs entiers asséchés et mis en monoculture de maïs ou de prairies artificielles restent pourtant un moindre mal devant l'édification de bâtiments industriels et commerciaux correspondant à des besoins économiques très forts. Les impacts sur la faune furent bien entendu définitifs, sans aucune mesure de compensation.

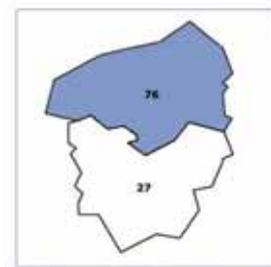
Aussi, la Fédération a-t-elle lancé une politique visant à assurer la conservation et une valorisation écologique maximum des derniers marais du département. Cette politique se décline en deux points :

- la préservation des biotopes : grâce à la Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune un patrimoine de plus de 8,5 ha de zones humides, répartis sur 6 sites et préservé.
- La valorisation écologique des zones humides. Depuis le début des années 80, une quarantaine de plans d'eau de dimensions variables ont été étudiés, créés ou valorisés sur le département.

L'investissement des chasseurs de Haute Savoie est estimé à près de 300.000 Euros, pris en totalité sur les fonds des seuls chasseurs au profit de la collectivité. L'approche privilégie une valorisation globale des milieux plutôt qu'un aménagement spécifique trop réducteur. En parallèle, la Fédération travaille à des projets de plus grande envergure en relation avec les administrations (mesures agri-environnementales), les collectivités (communes, conseils généraux), ou l'enseignement.



Fédération départementale des Chasseurs de Seine Maritime



Réhabilitation du marais du Tréport : la Fédération assistante à maîtrise d'ouvrage

Aux portes d'une zone d'activités, la commune du Tréport est propriétaire d'une zone humide d'une douzaine d'hectares plus ou moins asséchée et menacée par l'urbanisation.

En septembre 2004, sensibilisée à l'environnement, la commune décide de protéger cet espace mais aussi de le réhabiliter pour lui permettre de retrouver sa fonctionnalité en tant que zone humide. Pour mener à bien son projet, elle fait appel à la Fédération des chasseurs, en assistance technique.

En juin 2005, un premier diagnostic est établi. En avril 2006, la Fédération devient officiellement « assistante à maîtrise d'ouvrage » sous la forme d'une convention avec la ville du Tréport.

Des objectifs sont fixés :

- réhabiliter l'ancien bras mort de la Bresle « chenalisée », maintenir l'ouverture du milieu par pâturage extensif favorisant ainsi la biodiversité ;

- développer l'accueil du public (sans oublier les handicapés) et celui des scolaires, par un Programme d'éducation à l'environnement pour un développement durable ;

- communiquer sur le rôle de la commune et de la Fédération en faveur des zones humides.

Au 1er janvier 2009, une étude hydraulique et un inventaire faune flore ont été réalisés, un plan de gestion a été élaboré, et des visites guidées permettent aux écoles de découvrir la zone humide, dans le cadre de la journée communale de l'environnement (en 2007 et 2008).



L'investissement financier et humain de la Fédération a représenté jusqu'au 31/12/08, un CDD de 65 jours, plus 40 jours de personnel technique soit un total équivalent à 21.650 €.

Le principal partenaire du projet est la municipalité du Tréport qui en est aussi le maître d'ouvrage. La Fédération s'est alliée les compétences de différents prestataires de service : le Conservatoire des sites de Haute Normandie, le bureau d'études A.R.E.A, l'association locale d'aide à l'insertion par le travail « les jardins de la Bresle », sans oublier l'Education Nationale .

Le rapport d'étape au 1er janvier 2009 fait état du cahier des charges validé par le conseil municipal. Les travaux lourds débiteront dès l'obtention de l'autorisation administrative (au titre de la loi sur l'eau). Le Programme d'Education à l'Environnement a débuté en septembre 2008, le travail en liaison avec l'équipe pédagogique de l'Education nationale (travail sous entière maîtrise d'ouvrage de la Fédération).

Les perspectives

Les travaux d'aménagement du site

- Mise en place d'un vannage pour l'alimentation en eau.
- Curage et reconnexion des plans d'eau existants (profondeur maxi 1,5m)
- Plantation de 600 m de haies.
- Pose de 1850 m de clôtures et de 3 barrières (pour le pâturage extensif).
- Introduction d'un troupeau d'animaux rustiques : 2 bovins d'Ecosse et 1 cheval carmarçais.
- Création et entretien de 1200 m de sentier pédagogique.
- Construction de 3 observatoires.
- Construction d'un platelage bois de 200 m (accessible aux handicapés).
- Réalisation de la signalétique avec 6 panneaux.

Développement d'animations pédagogiques.

Nous avons engagé une réflexion autour de la création d'un emploi « animateur gestionnaire » sur ce site.

Sa première tâche sera de développer sur le site un programme de baguage d'une espèce emblématique : la bécassine en hivernage ou en transit migratoire.



Beaucoup de travail

D'autres actions...

Etude mares sur la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine : qualification et quantification des actions des chasseurs concernant l'entretien des 200 mares de gabion et de leur environnement en faveur de l'écosystème estuarien. Cette étude commandée par la FDC 76 a été réalisée par la Société NEOSIG en 2005 en utilisant les techniques de l'information géographique.

Etude sur la typologie des mares de gabion en Haute Normandie commandée par la FRC de Hte Normandie (réalisée par un universitaire de Rennes en 2002).

Convention de partenariat cynégétique sur les sites du Conservatoire du littoral de Seine-Maritime, signée en 2006, entre la FDC 76 et la délégation Normandie du Conservatoire)



Et beaucoup de merveilles à observer



Panorama de la chasse du gibier d'eau en Seine-Maritime

Nombre de chasseurs de gibier d'eau (estimation) : 4000

Modes de chasse pratiqués : essentiellement la chasse de nuit au gabion (avec 600 installations déclarées, 200 sur le DPM et 400 sur le Domaine terrestre), la chasse à la botte, la chasse à la passée, et accessoirement la chasse en battue.

Les territoires :

- Le Domaine public maritime (3000 ha sur la rive nord de l'estuaire de la Seine et 150 km de littoral entre le Havre et le Tréport) est géré par l'Association des chasseurs du domaine public maritime de la Baie de Seine et du Pays de Caux (1833 adhérents).
- Le Domaine public fluvial avec 112 km de Seine, pour un territoire constitué de 119 km de rives chassables, est géré par l'Association Régionale des chasseurs du domaine public fluvial (400 adhérents).
- Le domaine privé sur les nombreuses zones humides que compte le département avec ses 50 vallées côtières et valleuses, la vallée de la Seine et le Pays de Bray humide.

Principaux gibiers chassés : les anatidés (sarcelle d'hiver, siffleur, souchet, colvert, chipeau, oies...) et les limicoles (bécassines, chevaliers, courlis...) essentiellement prélevés lors de leurs transits migratoires post nuptiaux.



Fédération départementale des chasseurs de la Somme



Les bassins de lagunage de Quend / Fort-Mahon

En 1995, les communes de Quend-Plage et de Fort-Mahon entament la réalisation d'une station de dépollution par lagunage. Une superficie de 51 hectares est dégagée pour cet ouvrage, alloué au Syndicat intercommunal de Quend / Fort-Mahon. Sept bassins sont creusés, pour une surface d'eau de 30 hectares. Les eaux usées des deux communes – qui sont d'importantes stations balnéaires de la Côte picarde – transitent par les bassins où elles sont peu à peu « nettoyées » de manière biologique par action animale (daphnies) et végétale. En arrivant aux derniers bassins, l'eau est devenue propre.

Nous sommes ici aux portes de la Baie d'Authie, zone humide de première importance et site emblématique de la chasse du gibier d'eau. Le 12 mars 1998, sous l'impulsion de la Fédération des chasseurs de la Somme, une réserve de chasse et de faune sauvage est instaurée. Quelques mois plus tard, une convention est signée entre la Fédération des chasseurs et le Syndicat intercommunal de Quend / Fort-Mahon, pour répondre à un double objectif :

- assurer la quiétude du site
- suivre l'avifaune présente sur le site



Convention avec le Groupe ornithologique picard

Pour assurer la quiétude du site, la Fédération en améliore la surveillance, en faisant assermenter un garde particulier avec une convention de bénévolat. Cette convention permet à la Fédération de prendre en charge les frais (principalement de déplacement) de la personne assermentée. De la même manière, un piégeur agréé est chargé de réguler de manière efficace les prédateurs pour éviter que la réserve ne devienne l'asile des renards et becs droits du secteur, au détriment de l'avifaune migratrice et de la reproduction souhaitée.

Pour assurer le suivi scientifique, une nouvelle convention est signée, cette fois entre la Fédération et le Groupe ornithologique picard, une association de protection de la nature présidée par François Sueur. Chaque année, le GOP remet un rapport sur les comptages réalisés par ses soins sur le site.

Les oiseaux

Au fil des ans, le nombre d'espèces fréquentant les bassins n'a cessé de croître : elles étaient une soixantaine au départ contre plus de 200 actuellement. Le canard souchet, qui se nourrit notamment de vers de vase et de daphnies, apprécie particulièrement ce site qui est devenu d'importance nationale pour l'espèce, avec des pointes à plus de 2000 oiseaux en hivernage.

La réserve de chasse et de faune sauvage des bassins de lagunage de Quend / Fort-Mahon a atteint son objectif : profiter d'une station de dépollution créée dans une zone humide de toute première importance pour offrir à l'avifaune migratrice un site de repos et d'hivernage, géré de manière pragmatique par les collectivités locales, les chasseurs et les protecteurs de la nature.

D'autres actions...

L'acquisition (en cours) des bassins de décantation de Grand-Laviers.

La sucrerie d'Abbeville fermant ses portes, les 3 bassins de décantation (40 ha d'eau) ont été mis en vente. Aux portes de la Baie de Somme, ils accueillent de nombreux oiseaux d'eau pour une halte migratoire ou pour l'hivernage.

La Fédération des chasseurs s'est portée acquéreur, avec l'aide de la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.

La remise en eau du Lingon

Une zone marécageuse de 6 ha a été achetée par la Fédération des chasseurs pour être remise en eau de manière constante à l'aide d'une pompe immergée.

L'étude gravelot

Menée sur les galets du Hâble d'Ault, avec le SMACOPI (Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde), cette étude vise à protéger une espèce dont la nidification était devenue impossible du fait d'une forte fréquentation touristique. Deux stagiaires ont été recrutés, ainsi qu'un garde particulier afin de faire respecter une zone de quiétude délimitée par arrêté préfectoral.

L'étude sur le régime alimentaire des canards

Menée également avec le SMACOPI et la collaboration des chasseurs qui ont accepté de confier les gésiers des oiseaux prélevés à la chasse, cette étude a permis de définir le régime alimentaire de quatre anatidés (sarcelle d'hiver, pilet, colvert et souchet). L'identification des plantes servant à l'alimentation de ces oiseaux permet de lister les sites où elles sont présentes et d'appliquer une gestion permettant de favoriser leur développement.



Sarcelle d'hiver © Régis Hargues



Le pays de la chasse du gibier d'eau

Dans la Somme, la chasse du gibier d'eau est profondément ancrée dans la culture. Une culture qui a largement débordé du département : en 1927, Paul Vimereu écrit « Chutt le Hutteux » qui souligne cette imprégnation de la chasse à la hutte dans la vie quotidienne des Picards. Ici, on chasse le gibier d'eau surtout à la hutte, de nuit. Le département de la Somme est celui qui compte le plus d'installations : 2234 recensées, dont 10 % sur le Domaine public maritime, les autres étant installées tout au long de la vallée de la Somme qui traverse le département d'est en ouest, et dans les nombreux marais. Cette pratique, relevant d'une passion puissante et accaparante, a des implications sociétales, notamment sur les plans économiques, sociologiques et... politiques. L'Association de chasse maritime de la baie de Somme fut longtemps l'association de chasseurs la plus importante en France, par le nombre d'adhérents. Elle en comptait 4000 à la fin des années 90, contre 2500 récemment. Cette régression correspond au développement des restrictions apportées à la chasse.

La chasse du gibier d'eau reste néanmoins une tradition vivace, très prisée des jeunes qui y trouvent un loisir financièrement accessible, des territoires intacts et une pratique naturelle.



Fédération départementale des chasseurs du Tarn



Acquisition, réhabilitation et préservation des zones humides de Puylaurens

Les zones humides, aujourd'hui menacées, constituent un habitat riche et diversifié pour la faune sauvage. D'un point de vue cynégétique, c'est plus particulièrement l'avifaune migratrice et sédentaire qui est menacée avec la disparition de cet habitat. C'est pourquoi la Fédération des chasseurs du Tarn a la volonté d'agir afin d'enrayer la dégradation des zones humides et d'encourager la conservation de ces milieux fragiles.

La fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, financée par les chasseurs, a permis à la FDC 81 d'acquérir 2 zones humides sur la commune de Puylaurens. Ces parcelles ont été acquises sous l'impulsion de la société de chasse locale, certaines en 1991 suite à un premier remembrement, et d'autres en 2006 à l'occasion du remembrement nécessaire pour la réalisation de la déviation de Puylaurens.

Le bois humide d'En Bastide (1,26 ha) est l'une de ces zones. Il comprend une prairie humide, une peupleraie récemment exploitée et une peupleraie plus ancienne, en cours d'évolution spontanée vers une frênaie. L'autre site est la prairie humide de la Payssarié (0,28 ha), acquise dans le cadre des mesures compensatoires obtenues suite à l'étude d'impact réalisée par la FDC 81 sur la déviation de Puylaurens. Cette prairie, qui aurait tendance à s'assécher, est toujours en cours d'acquisition.

La coopération avec le réseau SAGNE

Afin de gérer et de préserver au mieux ces zones humides, la FDC 81 a choisi, en 2007, d'adhérer au réseau SAGNE. Ce programme régional, piloté par la structure Rhizobiome, est financé par l'Agence de l'Eau Adour-

Garonne, la Région Midi-Pyrénées, le Ministère de l'Ecologie et l'Europe. Son objectif est de contribuer à la conservation des zones humides du Tarn, patrimoine d'intérêt collectif. Les animateurs de Rhizobiome accompagnent et conseillent les propriétaires dans la gestion durable de leurs sites.

Suite à un diagnostic des zones humides de la FDC 81, le réseau SAGNE a proposé des mesures de gestion afin de réhabiliter et de préserver ces milieux naturels humides. Un suivi des parcelles et un bilan de gestion sont réalisés tous les ans.

La cartographie du réseau hydraulique de surface a été réalisée sur chacun de ces sites, afin de déterminer les travaux nécessaires. La prairie du bois humide d'En Bastide est régulièrement fauchée, en partenariat avec les agriculteurs locaux, sans qu'aucun labour n'y soit réalisé. Sur l'ancienne peupleraie, des zones test doivent être définies, sur lesquelles les peupliers clones seront enlevés par cerclage afin de favoriser les espèces locales. Dans la peupleraie récemment exploitée, les souches des peupliers doivent être dévitalisées (pour limiter la formation de rejets) à l'aide d'une méthode alternative non toxique pour le milieu, tout en laissant la zone évoluer spontanément. Quant à la prairie humide de la Payssarié, des aménagements devraient permettre de réutiliser le site comme zone d'expansion des crues.

Suite à l'élaboration du Schéma départemental de gestion cynégétique, la FDC 81 souhaite poursuivre son partenariat avec Rhizobiome dans la gestion durable des zones humides dont elle est gestionnaire, et souhaite étudier la possibilité d'acquérir ou de mobiliser d'autres zones humides, telles que des tourbières.

D'autres actions...

Participation, communication, sensibilisation...

La Fédération des chasseurs du Tarn

- participe aux commissions Natura 2000 du département, dont certains sites constituent des zones humides (exemple : Tourbières du Margnés) ;

- communique et sensibilise sur l'environnement ainsi que sur l'intérêt et la gestion des zones humides, notamment au cours de sorties nature avec les scolaires réalisées sur une ancienne gravière, ou en intervenant lors de l'école des Sagnes de 2008 ;

- informe les chasseurs sur l'impact négatif des plombs de chasse dans les zones humides, par la distribution de plaquettes.



Canard chipeau © Régis Hargues

Environnement → Le réseau Sagnes a organisé le 12 février une journée consacrée aux zones humides et à leurs intérêts divers.

L'école des Sagnes enseigne les zones humides aux élus et aux citoyens

Sensibiliser élus et citoyens à l'importance de la conservation des zones humides et impliquer une mobilisation en faveur de ces milieux sensibles a été un objectif de l'école des Sagnes. Le 12 février dernier, une journée de débats et d'interventions était organisée au lycée agricole de Touzac. Au cours de cette journée, qui a rassemblé près de 200 personnes, élus, citoyens, techniciens de l'environnement, propriétaires de zones humides, scientifiques, artisans, Chacun a apporté sa part de connaissance



La FDC 81 adhère à un programme régional pour la conservation des zones humides et conseillant les propriétaires pour une gestion durable.

La chasse du gibier d'eau dans le Tarn

La chasse au gibier d'eau dans le Tarn est peu pratiquée mais mérite d'être développée. Le département du Tarn ne possède pas de grands territoires de zones humides mais une succession de nombreuses petites parcelles qui constituent une mosaïque de milieux intéressante pour la richesse cynégétique. Le Domaine public fluvial du département offre deux lots de chasse sur la rivière Tarn, l'un de 12,2 km et l'autre de 11,5 km.

Le gibier d'eau le plus chassé du département est le canard colvert (12^{ème} espèce la plus chassée dans le Tarn).

On peut également citer la bécasse, qui bien qu'étant considérée comme un migrateur terrestre, apprécie particulièrement les zones de type prairies humides pour lesquelles des actions sont à mener.

En ce qui concerne la chasse au gibier de passage, 30% des chasseurs tarnais chassent ce gibier devant soi, 12,7 % à la passée et 9,3 % à poste fixe (source : enquête préalable au SDGC 81).



Fédérations des chasseurs

Pour les contacter



02 AISNE
03.23.23.30.89

09 ARIEGE
05.61.65.04.02

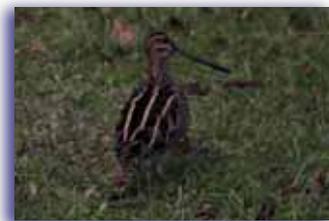
12 AVEYRON
05.65.73.57.20



14 CALVADOS
02.31.44.24.87

17 CHARENTE-MARITIME
05.46.59.14.89

25 DOUBS
03.81.61.23.87



33 GIRONDE
05.57.88.57.00

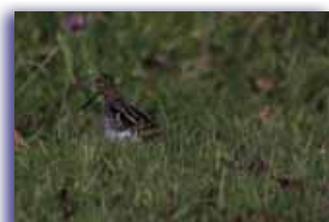
34 HERAULT
04.67.42.41.55

36 INDRE
02.54.22.15.98



42 LOIRE
04.77.36.41.74

45 LOIRET
02.38.69.76.20



48 LOZERE
04.66.65.75.85

49 MAINE ET LOIRE
02.41.72.15.00

50 MANCHE
02.33.72.63.63

56 MORBIHAN
02.97.62.11.20

59 NORD
08.92.22.22.12

60 OISE
03.44.19.40.40

62 PAS-DE-CALAIS
03.21.24.23.59

72 SARTHE
02.43.82.21.46

74 HAUTE SAVOIE
04.50.46.89.21

77 SEINE ET MARNE
01.64.14.40.20

80 SOMME
03.22.82.90.90

81 TARN
05.63.49.19.00

NORD / PAS-DE-CALAIS
03.28.76.11.91

FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

13, rue du Général Leclerc
92136 Issy-Les-Moulineaux Cedex
Tél : 01.41.09.65.10 – Fax : 01.41.09.65.20
Site : www.chasseurdefrance.com



